

Corpus des décors peints des édifices civils en Provence au XV^e siècle



Delphine Grenet

Mémoire de Master 2

Sous la direction de Philippe Lorentz

Université Paris IV-Sorbonne

2014

Tome II

Closoir, Hôtel Léautaud-de-Mas-Blanc, Tarascon, chambre premier étage.

Sommaire

I. LISTE DES DECORS ETUDIES	4
A. LES DECORS CONSERVES	4
1. <i>Les décors conservés in-situ</i>	4
2. <i>Les décors déposés</i>	4
B. LES DECORS DISPARUS MENTIONNES DANS LES ARCHIVES.....	4
1. <i>Les décors mentionnés dans les comptes de la cour d'Anjou-Provence</i>	4
2. <i>Les décors mentionnés dans les contrats provençaux</i>	5
II. CATALOGUE	6
III. CORPUS DE TEXTES	39
A. LES DECORS MENTIONNES DANS LES COMPTES DE LA COUR D'ANJOU-PROVENCE	39
B. LES DECORS MENTIONNES DANS LES CONTRATS PROVENÇAUX	44
IV. LEXIQUE	57
V. CARTOGRAPHIE DES DECORS	58
A. ARLES	58
B. AVIGNON.....	59
C. BEUCAIRE	60
D. TARASCON	61

I. Liste des décors étudiés

A. Les décors conservés

1. Les décors conservés *in-situ*

- 1) Ancien hôtel du roi René, actuelle Ecole d'Avignon, Avignon
- 2) Ancien palais épiscopal, Musée du Petit Palais, Avignon
- 3) Hôtel Baroncelli, dit Palais du Roure, Avignon
- 4) Hôtel d'Arlatan, Arles
- 5) Hôtel Léautaud-de-Mas-Blanc, Tarascon
- 6) Château de Tarascon

2. Les décors déposés

- 7) Closoirs déposés, conservés au château de Tarascon
- 8) Fragments de peintures murales, conservés au Musée du Petit Palais, dépôt Musée Calvet, Avignon
- 9) Ensemble n° 1 de douze closoirs, conservés au Musée du Petit Palais, dépôt Musée Calvet, Avignon
- 10) Ensemble n°2 de douze closoirs, conservés au Musée du Petit Palais, dépôt Musée Calvet, Avignon
- 11) Closoirs déposés de l'hôtel dit des Infirmières, Avignon
- 12) Ensemble de cinquante-deux closoirs déposés d'une maison rue Camille Desmoulins, dépôt Musée Auguste Jacquet, Beaucaire.

B. Les décors disparus mentionnés dans les archives

1. Les décors mentionnés dans les comptes de la cour d'Anjou-Provence

- 1) Maison du roi René, Gardanne, 1457
- 2) Palais comtal, Aix-en-Provence, 1477

3) Hôtel du roi René, Avignon, 1477-1478

2. Les décors mentionnés dans les contrats provençaux

1) Maison de Michel Clair, Marseille, 7 avril 1428

2) Maison de Jean Isnard, Avignon, 22 juin 1444

3) Palais épiscopal, Avignon, 3 novembre 1457

4) Maison de Pierre Pansan, Marseille, 16 septembre 1458

5) Maison de Jean Casalet, abbé de Sénanque, Avignon, 12 mai 1474

6) Ancienne livrée Saint-Martial, demeure d'André Bornichet, Avignon, 27 mars 1488

7) Maison de Claude Martin, Avignon, 5 septembre 1495

8) Hôtel de ville d'Avignon, 5 juin 1495

9) Hôtel de ville d'Avignon, 7 avril 1498

10) Maison d'Antoine Traphet, Avignon, 1^e août, 1498

11) Maison de Gabriel Fougasse, Avignon, 1501

II. Catalogue

Notes à l'intention du lecteur :

Le présent catalogue fut réalisé afin de présenter individuellement les décors qui nous sont parvenus, sous la forme d'une notice détaillée qui permettra au lecteur de retrouver facilement tous les éléments relatifs à chacun des ensembles étudiés dans la synthèse.

Afin d'offrir une étude aussi juste que possible, notamment concernant l'agencement des décors, seules les peintures que nous avons pu voir ont été sélectionnées, ce qui exclut d'office certaines œuvres dont nous connaissons l'existence mais dont l'accès n'a pas été rendu possible. Cette sélection est malheureusement arbitraire, et nous espérons qu'elle ne déséquilibrera pas le panorama des décors peints conservés que nous nous sommes attachées à étudier.

Les notices sont classées par ordre alphabétique selon la commune d'origine de ces décors, par souci de clarté, mêlant ainsi les décors encore en place et les fragments déposés. Pour ce qui est de leur forme, nous nous sommes inspirés du corpus établi par Térrence Le Deschault de Monredon, dans sa thèse *Les décors peints figuratifs de l'habitat en France avant 1350*¹, dont l'organisation offre un cadre adéquat pour appréhender tous les aspects d'un décor domestique, en incluant à la fois le lieu qui les reçoit et leur emplacement (lorsque cela est possible), ainsi qu'une étude approfondie des peintures elles-mêmes.

Pour ce qui est des numérotations utilisées pour les closoirs déposés, nous avons repris celles proposées par nos prédécesseurs. Pour les décors n'en ayant pas bénéficié, nous nous limiterons à préciser les emplacements de ces images. Nous aurions souhaité présenter une nouvelle numérotation des éléments de charpente, selon le modèle proposé par la RCP², qui permettrait grâce à une méthode commune de faciliter les échanges. Malheureusement, ce travail nécessite une opération de relevés systématiques au sein des édifices, qu'il ne nous a pas été permis de réaliser dans les temps impartis. De nombreuses charpentes ne sont pas intégralement dégagées, ce qui aurait biaisé les numérotations.

¹ DESCHAULT DE MONREDON (le), 2012.

² <http://rcppm.org/blog/pro-et-chercheurs/iconotheque/>

1) Hôtel d'Arlatan, Arles

Bâtiment :

Dénomination : Hôtel d'Arlatan

Localisation : Arles, 26 rue du Sauvage, 13200 (Bouches-du-Rhône)

Statut : propriété privée

Historique : un premier édifice fut construit au cours du XII^e siècle, venant se greffer sur les structures d'une basilique romaine, datée de la fin du IV^e siècle. Les élévations romanes furent intégrées dans les reconstructions du XV^e siècle par la famille d'Arlatan, qui possède alors l'hôtel. Le bâti est remis au goût du jour au cours des XVII^e et XVIII^e siècles.

Conservation : malgré son hétérogénéité architecturale, les différentes époques de construction font bien identifiables. Une charpente fut démontée à une date inconnue, et les closoirs déposés. Les charpentes du rez-de-chaussée furent recouvertes d'un enduit, contrairement à celle du couloir du premier étage.

Protection : hôtel non classé, inscrit au Secteur sauvegardé de la ville d'Arles.

Décor peint :

Emplacement : plusieurs charpentes sont ornées de peintures, au rez-de-chaussée ainsi que la cage d'escalier, par une frise végétale peinte sur une planche sous la charpente. Une série de closoirs déposés est accrochée dans la grande salle du rez-de-chaussée, l'autre partie est stockée sommairement dans des cartons, au-dessus du garage de l'hôtel.

1) Grande salle du rez-de-chaussée, aile sud

Emplacement : charpente en bois peinte, composée de quatre poutres transversales, sur lesquelles reposent douze solives longitudinales. Groupe de quatorze closoirs, accrochés sur le mur.

Conservation : la charpente a perdu plusieurs closoirs, remplacés par des planchettes de bois nu. Une partie de la charpente est encore recouverte par une couche de badigeon gris, ayant noirci à plusieurs endroits.

Iconographie : les closoirs déposés présentent quatre monstres, quatre hybrides anthropomorphes ainsi qu'un hybride zoomorphe, les cinq autres sont peints de blasons. Deux représentent les armes de la famille d'Arlatan, d'argent à cinq losanges de gueules posés en croix. Un blason de la famille d'Eyguières est également bien identifiable, de gueules à six besants d'argent en 2, 1, 2 et 1, ainsi que les armes de la famille Porcelet, d'or à porcellet passant de sable. Un autre blason est représenté, d'or à ours arrêté de gueules, très proche de celui de la famille de Loques, à l'exception d'une étoile de gueules, absente du closoir arlésien. Le même répertoire se déroule sur la charpente en place, deux blasons de la famille Arlatan sont identifiables sur les poutres II et III.

2) Salle du « petit déjeuner », rez-de-chaussée

Emplacement : charpente en bois, deux poutres transversales, sur lesquelles reposent dix solives.

Conservation : la charpente est recouverte d'un enduit blanc, seuls quelques closoirs sont lisibles sur la trentaine de planchettes encore en place.

Iconographie : on distingue la forme d'un hybride anthropomorphe, ainsi que deux écus, aux armes d'Eyguières et d'Arlatan.

3) Couloir, premier étage, aile est

Emplacement : charpente en bois, composée de 19 solives transversales.

Conservation : ce plafond fut restauré, une partie du platelage remplacée, comme de nombreux closoirs.

Iconographie : parmi les closoirs encore lisibles, on distingue deux hybrides zoomorphes et quatre monstres.

4) Closoirs déposés, conservés au-dessus du garage.

Emplacement : l'emplacement d'origine de la charpente détruite nous est inconnue, peut-être la grande salle au rez-de-chaussée de l'aile ouest.

Conservation : contrairement aux closoirs accrochés dans la grande salle du rez-de-chaussée, appartenant vraisemblablement au même groupe, ces panneaux sont recouverts d'une couche d'enduit, et nombre d'entre eux sont brisés.

Iconographie : 8 blasons sont peints sur ces panneaux : trois aux armes de la famille d'Arlatan, un aux armes de la famille d'Eyguières, ainsi qu'un écu de la famille Porcelet. Un blason très fragmentaire représente un lion de sable, sur un fond disparu. S'agissait-il du blason de la famille Durand, d'or à lion de sable ? Parmi les motifs figurés, on trouve onze closoirs peints de monstres, ainsi que trois hybrides anthropomorphes.

Analyse : l'étude stylistique des décors permet d'attribuer leur réalisation à la moitié du XV^e siècle, datation confirmée par E. Fassin. L'auteur mentionne un contrat pour la commande de peintures sur les pièces de bois pour les charpentes, des *arquetos*, *perafulhas*, *simasses* et *fulhas*, au peintre Nicolas Ruffi pour l'hôtel en 1449. Le document ne nous est malheureusement pas parvenu. Le répertoire figuré sur les closoirs est très homogène, constitué d'hybrides et de monstres. Sur les charpentes de sa demeure, Jean d'Arlatan, maître d'hôtel du roi René issu d'une famille à la noblesse récente, s'illustre aux côtés de familles plus anciennes. Seules les charpentes du rez-de-chaussée sont ornées des armoiries des nobles locaux, contrairement aux décors à l'étage, ce qui distingue cet espace. On ne peut néanmoins affirmer cela avec certitude, compte tenu du nombre de closoirs lacunaires.

Bibliographie : FASSIN, 1879, p. 261-262 ; LABANDE, 1932, p. 139 ; CAYLUX, 2000 ; MERINDOL, 2001, p. 157 ; EGGERT, 2000, p. 86 ; *Ibid.*, 2006 ; PIOT, 2014.

2) Ancien hôtel du roi René, Avignon

Bâtiment :

Dénomination : Ecole d'Avignon, ancien hôtel du roi René

Localisation : Avignon, 6 rue Grivolos, 84000 (Vaucluse)

Statut : propriété du Conseil Général du Vaucluse

Historique : en 1476, le roi René acheta un groupe de bâtiments, dont l'ancienne livrée dite de Viviers aux chartreux de Villeneuve-lès-Avignon, afin d'y établir son hôtel. L'ancienne livrée conserve son décor du XIV^e siècle dans la salle haute, qui fit l'objet de reprises au siècle suivant, d'autres peintures de la même époque furent découvertes dans la cage d'escalier, représentant un faux appareil et des rinceaux végétaux. Le roi René fit entreprendre d'importants chantiers de réaménagement, dont la construction d'une seconde galerie qui fut décorée à partir de 1477 par Nicolas Froment et son « varlet » d'un combat naval, en charge également de « peintures à plaisance » et de faire venir des verres de Lyon. La charpente peinte conservée est le seul vestige des travaux de décoration entrepris par le souverain. Le bâtiment fut acheté au XVI^e siècle par le maréchal Guillaume de la Joyeuse, qui le légua à son fils le cardinal François, auxquels nous devons la réalisation de frises peints vers 1590, encore conservées. En 1623 s'installa la communauté des dames de Sainte-Ursuline, qui entreprirent la réalisation d'une nouvelle chapelle, exécutée par l'architecte François de Royers de la Valfrenière. Les religieuses furent chassées à la Révolution, l'immeuble connut différentes affectations au cours des siècles qui suivirent : une partie servit de magasin de garance au début du XIX^e siècle, l'ensemble devint en 1859 un hospice de malades et de prisonniers tenu par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, après quoi ce fut une salle d'asile communale en 1863, un pensionnat de frères des Ecoles chrétiennes en 1870, une école normale d'institutrices en 1880, et enfin une fabrique de draps, une papeterie ainsi qu'une imprimerie. En 1983, l'édifice fut racheté par le Conseil Général du Vaucluse, et affecté au Centre international de formation à la réhabilitation du patrimoine ancien, dit Ecole d'Avignon.

Conservation : les différentes affectations du bâtiment au fil de siècles transformèrent les structures primitives et entraînèrent de nombreuses dégradations. Le plafond peint du XV^e siècle fut découvert en 1870, grâce à un premier percement dans le faux-plafond de la chapelle, offrant une vision en écorché des deux décors. L'ensemble fut laissé à l'abandon de nombreuses années, et son état fut aggravé par les pillages, qui provoquèrent la disparition des

closoirs les plus accessibles. Une grande partie de la voûte de la chapelle en gypserie fut détruite à une date inconnue, dans le but supposé de privilégier l'état du XV^e au détriment du XVII^e siècle, mettant les services des Monuments historiques devant le fait accompli. Une première tranche de travaux de restauration fut effectuée dans l'immeuble en 1983 ; le plafond et l'ensemble de la salle quant à eux devaient être restaurés à partir de 1986, opération qui ne vit pas le jour. Des sondages furent réalisés dans le vaisseau central, dans le but de retrouver la peinture murale réalisée par Nicolas Froment, aucune trace n'ayant été découverte à ce jour.

Protection : classement aux Monuments historiques en 1975

Décor peint :

Emplacement : charpente peinte, composée de poutres armées transversales, sur lesquelles reposent un second rang de poutres secondaires longitudinales et un rang de solives. Cette charpente était initialement à l'étage supérieur de l'hôtel, la destruction du plancher intermédiaire modifia les niveaux du vaisseau.

Conservation : charpente visible à 9m du sol, dans la brèche créée dans le faux-plafond de la chapelle, qui couvre encore une partie du plafond. Ce faux-plafond protégea néanmoins la charpente, dont les couleurs ont gardé leur éclat d'origine.

Iconographie : une soixante de closoirs est visible depuis le sol. La répartition des figures respecte une stricte alternance entre les blasons du roi et de la reine, séparés par deux closoirs figurés. On observe une stricte alternance des fonds rouges et verts. Ces figures se font face, et sont composées d'animaux et d'hybrides. Parmi les animaux, on note deux porcs-épics, trois taupes ainsi que trois coqs, ainsi que trois dragons. Les hybrides sont plus nombreux. Les hybrides anthropomorphes reprennent la composition des « quadrupèdes à deux pattes », surmontés par un visage masculin. Parmi les closoirs non dégagés, on observe dans la troisième travée un hybride particulièrement caractérisé, au visage de vieillard surmonté d'un bonnet à grelot, que l'on peut rapprocher des effigies peintes et sculptées du roi René.

Analyse : les blasons du roi René présentent la forme utilisée par le souverain entre 1466 et 1480. Aucune mention dans les comptes ne nous est parvenue sur l'exécution de la charpente et des peintures, que l'on peut néanmoins circonscrire entre 1477 et 1480. Le parti pris décoratif est différent de celui exécuté sur les charpentes du château de Tarascon, pourtant contemporaines. On peut le comparer aux charpentes peintes au palais épiscopal d'Avignon.

Les panneaux déposés au XIX^e siècle reproduits par L. Bruguier-Roure reprennent le même répertoire : un hybride anthropomorphe à tête de fou tenant un bâton, un dragon et un centaure (conservés actuellement au château de Tarascon). Le closoir déposé représentant un renard prêchant devant une groupe de poules se distingue de l'ensemble par son caractère proverbiale, que l'on peut rapprocher des dévotions du souverain, proche des ordres mendiants.

Bibliographie : BRUGUIER-ROURE, 1873, p. 587 ; LECOY DE LA MARCHE, 1875 ; BRUGUIER-ROURE, 1887, p. 344-348 ; ARNAUD D'AGNEL, 1908-1910 ; LABANDE, 1932, p. 85, p. 170, p. 244 ; GIRARD, 1958, p. 318-319 ; PERROT, TAUPIN, ENAUD, 1974 ; MERINDOL, 1981, p. 52-54, n°183-189 ; MERINDOL, 1987 ; ALIQUOT, 1993, p. 97-98 ; vente Paris, Etude Tajan, 16 novembre 1998, p. 4, n°2 et 3 ; MOENCH, 2005, p. 171-172 ; GUIBAL, BOUTICOURT, 2012, p. 90 ; BOUTICOURT, 2014.

Réf. Palissy : PA 00081912

Réf. Mérimée : PM 84000280

3) **Ancien palais épiscopal, Musée du Petit Palais, Avignon**

Bâtiment :

Dénomination : musée du Petit Palais

Localisation : Avignon, place du Palais des Papes, 84000 (Vaucluse)

Statut : propriété de la ville d'Avignon

Historique : le terrain fut acheté en 1317 par le cardinal Arnaud de Via, afin d'y construire sa livrée. Ce n'est qu'à partir de 1364 que le bâtiment devint définitivement le palais épiscopal, lorsque le pape Urbain V donna la livrée à son frère, Anglie Grimoard, évêque de la ville. La « Guerre des Catalans » entraîna la destruction d'une partie du palais, qui fut reconstruit au cours du XV^e siècle. Alain de Coëtivy, évêque d'Avignon entre 1437 et 1474, entreprit d'importants travaux, dont la réfection des charpentes, qui furent décorées en 1457 par l'atelier de la famille Dombet, qui se chargea également des verrières du palais. Son successeur Giuliano della Rovere, élevé au titre d'archevêque de la ville en 1475, modifia l'aspect du palais par la construction de la façade occidentale et d'une grande tour. Il fit décorer les charpentes, à une date indéterminée. La grande tour s'effondra en 1767, le bâtiment ayant déjà été détérioré au siècle précédent par l'explosion de la poudrière de la citadelle de Saint-Martin. Lors de la période révolutionnaire, le bâtiment fut transformé en maison de détention, puis devint le dépôt des œuvres saisies dans la ville. Après son rachat par Mgr de Mons, archevêque d'Avignon pour transformer le palais en petit séminaire, il fut confisqué en 1905 suite à la promulgation de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat et attribué à la ville, qui y installa une école supérieure de garçons, puis un collège jusqu'en 1960. Depuis 1976, le palais accueille les collections Campana, qui forme aujourd'hui le musée du Petit Palais.

Conservation : le bâtiment fut restauré à partir de 1961 sous la direction de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques Jean Sonnier, afin de restituer son état ancien.

Protection : classement aux Monuments historiques en 1910.

Décor peint :

Emplacement : cinq salles conservent des charpentes peintes, n°3, 4, 6, 15 et 16 selon le parcours de visite du musée.

1) Salle 3, premier étage, aile occidentale

Emplacement : charpente en bois de sapin, composée de poutres armées : un premier niveau de poutres transversales, sur lesquels reposent des poutres secondaires, et un rang de solives.

Conservation : seuls quelques closoirs ont conservé des traces de peintures, extrêmement fragmentaires.

Iconographie : on distingue néanmoins le blason de Giuliano della Rovere, d'azur à un chêne arraché de quatre branches entrelacées et passées en sautoir, tout d'or. D'après les vestiges, ces écus sont peints tous les deux closoirs, en alternance avec de *putti*, jouant dans les feuillages peints sur le fond du closoir.

2) Salle 4, premier étage, aile occidentale

Emplacement : charpente en bois de sapin, reprenant la même structure que la salle précédente.

Conservation : les closoirs sont également très fragmentaires. Les couvre-joints et les bordures sont peints de couleurs extrêmement vives, ce qui nous fait supposer que ces peintures furent très lourdement restaurées. Ces motifs ornementaux, des frises végétales, ne correspondent pas aux couvre-joints encore en place sur la charpente de la salle 6.

Iconographie : des blasons de Giuliano della Rovere sont reconnaissables sur quelques closoirs.

3) Salle 6, premier étage, aile occidentale

Emplacement : charpente en bois, composée de solives enchâssées dans les murs.

Conservation : de nombreux closoirs furent remplacés par des planchettes de bois nues. Quelques couvre-joints peints nous sont parvenus.

Iconographie : les couvre-joints sont décorés d'une frise de triangles blancs sur fond rouge et noir. Quatre blasons aux armes de Giuliano della Rovere sont lisibles, ainsi que six closoirs ornés de *putti* jouant dans les feuillages.

4) Salle 15, premier étage, aile orientale

Emplacement : charpente en bois, dans la dernière travée de la salle, composée de trois solives.

Conservation : les couvre-joints comme les closoirs ont conservé leur peinture d'origine.

Iconographie : les couvre-joints sont recouverts sur la partie inférieure de triangles rouges sur fond blanc, et dans la partie inférieure de chevrons noirs et blancs. Les closoirs représentent par deux fois le blason d'Alain de Coëtivy, fascé d'or et de sable, en alternance avec des feuilles d'acanthé sur fond rouge.

5) Salle 16, rez-de-chaussée, aile orientale

Emplacement : charpente en bois, poutres armées, reprenant la même structure que les charpentes des salles 3 et 4.

Conservation : les peintures de la charpente ne sont pratiquement plus lisibles.

Iconographie : on distingue sur quelques closoirs les armes d'Alain de Coëtivy ainsi que les feuilles d'acanthé, selon le même modèle que la salle 15.

Analyse : le parti décoratif utilisé par Alain de Coëtivy fut repris par son successeur. Au-delà de la répétition des mêmes motifs encadrant les blasons, cette répartition est caractéristique de la seconde moitié du XV^e siècle, où seules les armes du propriétaire sont représentées, à l'instar de la charpente peinte de l'hôtel du roi René dans la même ville. Si les feuilles d'acanthé sont régulièrement peintes sur les closoirs provençaux, les *putti* qui encadrent les armes della Rovere sont clairement d'inspiration italianisante. Le jeu entre la forme, les *putti*, et le fond, les feuillages, est également extrêmement original. Les charpentes peintes sous l'épiscopat d'Alain de Coëtivy sont les seuls décors rattachables à un document d'archives conservé, réalisés en 1457 par Guillaume et Albéric Dombet, datation confirmée par l'analyse dendrochronologique des pièces de bois.

Bibliographie : REQUIN, 1889, p. 54 ; PANSIER, 1926-1932 ; LABANDE, 1932, p. 64-65, 81, 242 ; PANSIER, 1934, p. 111-112 ; GIRARD, 1958, p. 158-162 ; VALLERY-RADOT, 1963 ; MESURET, 1965, p. 8 ; ALIQUOT, 1993, p. 15-19 ; MERINDOL, 2001, p. 173-174 ; MOENCH, 2005, p. 168-169 ; CAVALCA, 2009, p. 95 ; GUIBAL, BOUTICOURT, 2010 ; GUIBAL, BOUTICOURT, 2012, p. 90-91.

Réf. Palissy : PA00081945

4) Hôtel Baroncelli, Avignon

Bâtiment :

Dénomination : « Palais du Roure », Fondation Flandreysy-Espérandieu, ancien hôtel Baroncelli

Localisation : Avignon, 3, rue Collège-du-Roure, 84000 (Vaucluse)

Statut : propriété de la ville, par donation en 1944

Historique : Pierre Baroncelli acheta en 1469 l'ancienne taverne de l'Armorier ou du Mûrier, après avoir vécu plusieurs années dans cette maison, ayant auparavant appartenu à son beau-père Alaman Pazzi. Le bâtiment fut reconstruit à partir de 1485 comme l'indique la date inscrite sur l'arcade sculptée à l'entrée de l'hôtel, les charpentes de la toiture étaient achevées en 1499. L'hôtel est composé de quatre corps de bâtiment, autour d'une cour carrée. Parmi les évolutions notables du bâtiment, la tour d'escalier de l'angle nord-ouest fut détruite à la fin du XVII^e siècle, pour être remplacée par le grand escalier actuel, ce qui entraîna une nouvelle distribution des salles. L'hôtel resta entre les mains de la famille Baroncelli jusqu'en 1907. Il fut racheté en 1918 par Jeanne de Flandreysy, qui légua l'hôtel à la ville en 1944. Le nom de « Palais du Roure » vient d'une confusion entre l'hôtel Baroncelli et le collège du Roure fondé à la fin du XV^e siècle par Giuliano della Rovere.

Conservation : le bâtiment fut entièrement restauré à partir de 1918 par Jeanne Flandreysy. La charpente du premier étage fut protégée par l'installation d'un faux-plafond au cours du XVIII^e, et redécouverte en 1943.

Protection : classement aux Monuments historiques, 1941

Décor peint :

Emplacement : deux salles conservent des charpentes peintes, au premier et deuxième étage.

- 1) Grande salle, premier étage, aile méridionale

Emplacement : charpente en bois, composée de sept poutres transversales, supportant deux poutres sablières, sur lesquelles viennent se reposer un rang de solives. La charpente forme un ensemble de huit caissons.

Conservation : les couleurs sont extrêmement bien conservées, grâce à la couche protectrice formée par le faux-plafond. Sur les cent quatre-vingt-douze closoirs de la charpente, vingt-deux ont conservé leur décor.

Iconographie : en dehors des closoirs, on note le soin apporté à l'ornementation des autres pièces de la charpente. Les moulures sont peintes de bandes colorées en alternance, ornées de motifs végétaux et géométriques. Les couvre-joints sont décorés sur la partie supérieure de chevrons noirs et blancs, et sur la partie inférieure d'une frise végétale sur fond rouge. Sur les vingt-deux closoirs conservés, dix-huit portent des blasons : huit aux armes de la famille Baroncelli, bandé d'argent et de gueules, quatre aux armes de la famille de Sade, de gueules à l'étoile à huit rais d'or chargée d'un aigle déployé se sable, ainsi qu'un blason de la famille Pazzi, d'azur à deux dauphins adossés d'or. L'écu de la ville de Florence est peint à quatre reprises, tandis que celui de la ville d'Avignon est représenté une fois. Les quatre closoirs non armoriés sont ornés d'un animal non identifié, d'un phylactère fragmentaire où l'on peut lire « ..NET », ainsi que deux représentations de couples en buste.

2) Salle, 2^e étage, aile ouest

Emplacement : charpente en bois composée d'une poutre sur laquelle repose un rang de solives.

Conservation : cette charpente, dans une pièce utilisée comme grenier, ne fut pas protégée par un faux-plafond, ce qui explique le moins bon état de conservation des peintures.

Iconographie : les moulures et les couvre-joints sont ornés à l'identique que sur la charpente du premier étage. Seuls deux closoirs sont lisibles : l'un aux armes de Giuliano della Rovere, l'autre non identifié.

Analyse : la famille Baroncelli est connue à Avignon dès le XIV^e siècle, mais ne s'y implante définitivement qu'à partir du 1450. L'ascension sociale de Pierre Baroncelli est marquée par la construction de cet hôtel prestigieux, ainsi que par le décor armorié des charpentes. Son origine florentine est soulignée dès l'entrée de la salle sur la poutre III, à droite du blason de la famille ; origine répétée par l'usage d'écu à l'italienne. Ses alliances matrimoniales sont également soulignées : l'écu de la famille Pazzi, dont il épousa la fille Léonarde en 1462, timbre la poutre IV. Il épousa à sa mort Annette de Sade, dont le blason familial est peint sur les poutres IV, V et VII. Ces deux alliances se succèdent donc de façon chronologique selon le sens de pénétration de la pièce. On a voulu voir dans les deux couples en bustes peints sur

les closoirs de la poutre VII la représentation de Pierre Baroncelli et ses deux épouses. La place d'honneur, dans l'angle gauche de la salle, est occupée par l'écu de la ville d'Avignon. La représentation du blason de Giuliano della Rovere à l'étage souligne le lien privilégié qui les unit, Pierre Baroncelli ayant été trésorier de la Chambre Apostolique pour le Comtat et chargé des intérêts personnels de l'archevêque.

Bibliographie : PANSIER, 1926 ; GIRARD, 1957 ; GIRARD, 1958, p. 181-187 ; SIGROS, 1963, p. 105-109 ; ALIQUOT, 1981, p. 23-37 ; ALIQUOT, 1993, p. 94-96 ; MERINDOL, 2001, p. 182-183, ECOLE D'AVIGNON, 2003 ; MAYER, 2009, p. 211.

Réf. Palissy : PA 00081942

5) Fragments de peintures murales, conservés au Musée du Petit Palais, dépôt Musée Calvet, Avignon

Lieu de conservation : Musée du Petit Palais, Avignon, place du Palais des Papes, 84000 (Vaucluse)

Lieu d'origine : ancienne maison, quartier de la Saunerie, Avignon.

Statut : dépôt du Musée Calvet, don de M. le chevalier Cauchard en 1845 (N 147)

Conservation : l'œuvre fut vraisemblablement découverte lors de travaux de démolition en 1840. Les fragments déposés furent réunis sur une plaque de plâtre, mesurant H 0,60 m, L 0,70 m.

Iconographie : le sujet principal est l'Annonciation, sur la partie gauche, composée de la Vierge Marie et de l'Ange Gabriel, séparé par un grand lys, et surmontés dans la partie supérieure gauche par le Dieu le Père qui envoie la colombe du saint Esprit, de son nimbe partent des rayons en direction de la Vierge. On trouve autour du nimbe de la Vierge l'inscription suivante : « (Ecce) ancilla domini. fiat michi secundum verbum t(uum) ». La partie droite est composée de cinq figures nimbées, regroupées sans ordre, au dessus desquelles on peut lire l'inscription « Avi... Katerina ».

Analyse : nous ne connaissons la destination d'origine de cette peinture. Cette composition put être peinte sur les murs d'une pièce à vivre comme d'une chapelle. L'œuvre fut successivement rapprochée de l'entourage de Matteo Giovannetti, puis de celui de Jacques Iverny. Malgré son état fragmentaire, nous penchons à la suite de D. Thiébaud pour une exécution au début du XV^e siècle.

Bibliographie : DELOYE, 1879, n° 445 ; GIRARD, 1909, n°2 ; LABANDE, 1923, p. 159 ; ENAUD, 1971 ; LACLOTTE, THIEBAUT, 1983, n°40, p. 210 ; MERINDOL, 2001, p. 181.

6) Ensemble n° 1 de douze closoirs, conservés au Musée du Petit Palais, dépôt Musée Calvet, Avignon

Lieu de conservation : Musée du Petit Palais, Avignon, place du Palais des Papes, 84000 (Vaucluse)

Lieu d'origine : ancienne maison, rue Saulnerie II

Statut : dépôt du Musée Calvet, don de M. Biret en 1918 (T 19)

Conservation : nettoyage en 2002, installation dans des cadres.

Iconographie³ :

1. De pourpre à la bande bretessée de gueules
2. Lévrier terrassant un dragon
3. Homme barbu en costume de cour, vêtu de noir, portant deux rameaux dans les mains
4. Guerrier, avec épée et bouclier, avec un escargot à ses pieds
5. Coupé de pourpre et de gueules
6. Homme d'armes avec lance et bouclier combattant un lion
7. Guerrier avec cimenterre et bouclier
8. Parti en 1 de pourpre à la bande bretessée de gueules et de sable à la bordure engrêlée de gueules, en 2 au lévrier rampant d'or colleté du même
9. Enfant nu chevauchant un cerf avec un collier d'or, qu'il tient par les bois
10. De sable à la bordure engrêlée de gueules et au lévrier rampant d'or, colleté du même
11. Maître enseignant, en robe rouge et capuchon noir ; un phylactère qui contient le mot « veillesse »
12. Homme en armure, de profil, en pied, armure de plate et épée en arrêt ; derrière lui un phylactère qui contient le mot « home »

Analyse : le répertoire figuré est caractéristique des plafonds provençaux. Leur proximité avec les décors de l'hôtel des Infirmières nous pousse à les dater de la fin de la première moitié du XV^e siècle. Les blasons n'ont pour l'instant pu être identifiés, mais l'usage de l'emblème d'une famille dans une scène historiée, le lévrier combattant un dragon, est un cas unique.

³ Numérotation MERINDOL, 2001, p. 184.

Bibliographie : LABANDE, 1932, p. 165-166 ; ALIQUOT, 1993, p. 92-93 ; MERDINOL, 2001, p. 184 ; MOENCH, 2005, p. 174-176.

7) **Ensemble n°2 de douze closoirs, conservés au Musée du Petit Palais, dépôt Musée Calvet, Avignon**

Lieu de conservation : Musée du Petit Palais, Avignon, place du Palais des Papes, 84000 (Vaucluse)

Lieu d'origine : ancienne maison, rue Petite-Saulnerie

Statut : dépôt du Musée Calvet, don de M. Biret en 1918 (T 19)

Conservation : nettoyage en 2002, installation dans des cadres.

Iconographie⁴ :

1. Tête de bourgeois coiffé d'un chapeau
2. Cigogne introduisant le bec dans un vase à long col
3. Tête de femme laurée
4. Tête de femme casquée
5. Buste de buveur tenant un verre, devant un tonneau
6. Tête de diable cornu
7. Tête de religieuse avec voile blanc
8. Tête de villageois avec casquette de lisière
9. Tête d'homme casqué
10. Tête d'homme casqué
11. Tête d'évêque
12. Tête de bourgeois

Analyse : l'étude des panneaux permet de séparer l'ensemble en deux groupes, les n°2 et 5 n'appartenant pas à la même série que les dix autres panneaux. Le style, le format comme les motifs ne s'intègrent pas dans la série homogène des portraits en buste. Appartenait-il à la même demeure ou ont-ils été regroupés arbitrairement ? Le groupe de dix portraits est daté de la fin du XV^e siècle, notamment en raison de sa proximité avec les décors du château de Pomas (1492-1493).

Bibliographie : LABANDE, 1932, p. 165-166 ; ALIQUOT, 1993, p. 93 ; MERDINOL, 2001, p. 184 ; MOENCH, 2005, p. 174-176 ; BERNARDI, 2009, (ill) p.57.

⁴ Numérotation MERINDOL, 2001, p. 184.

8) Closoirs déposés de l'hôtel des Infirmières, Avignon

Lieu de conservation : collection privée, Cavaillon (quatre closoirs) ; lieu inconnu pour le reste des panneaux

Lieu d'origine : salles du rez-de-chaussée, maison rue Palapharnerie, dit « hôtel des Infirmières », Avignon

Statut : propriété privée

Historique : une première charpente fut publiée par H. Aliquot en 1993, conservée au rez-de-chaussée de la maison. La disparition des closoirs fut constatée en 2003, lorsque les membres du Service d'Archéologie du département de Vaucluse vinrent visiter la maison en 2003, à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France. Quatre des panneaux du premier ensemble, identifié grâce à la publication d'H. Aliquot, sont maintenant dans une collection privée. Les archéologues découvrirent une trentaine de closoirs dans trois pièces en enfilade au rez-de-chaussée, qui firent l'objet de relevés systématiques avant d'être déposés.

Conservation : le décor complet des solives, merrains et couvre-joints fut détruit par une restauration radicale au début XX^e. L'ensemble des charpentes fut masqué par un faux plafond en plâtre, réalisé au XVIII^e siècle. Les panneaux découverts en 2005 bénéficièrent d'un nettoyage et d'un relevé photographique, avant d'être rendus à leur propriétaire. Si les fonds rouges des closoirs sont bien conservés, les fonds bleus/verts ont noirci.

Iconographie :

1. Premier groupe

Un groupe de blasons est représenté : les armes de Martin V sont peintes à plusieurs reprises, ainsi que celles de la famille Rocamaura, selon ses deux variantes : d'azur à trois rocs d'échiquier d'or, et d'azur au palmier de sinople accosté de quatre rocs d'échiquier d'or. Le blason de la ville d'Avignon est également représenté. D'autres blasons sont peints, dont un écu d'azur à la bande de gueules accostée de deux oiseaux. Ces armoiries n'ont été identifiées. Parmi les scènes figurées on note de nombreux animaux (un éléphant, un cerf, un hibou, une biche et un hérisson, un autour enlevant un lapin en plein vol, et un chat activant un feu avec un soufflet), ainsi que des hybrides. De nombreux closoirs sont peints de petits personnages : des musiciens (dont un joueur de cornemuse), des chasseurs (dont l'un plantant son épieu

dans un sanglier, l'autre accompagné d'un lévrier), un berger et son béliet, des femmes luxueusement vêtues, un moine lisant un livre, un homme assis mangeant, un soldat tirant son épée, un homme faisant un compliment à une dame, des scènes quotidiennes d'hommes sauvages (une femme donnant le sein à son petit, un homme portant une biche), un homme marchant appuyé sur une canne et un coutelas au côté, un soldat portant sur le dos un animal hybride, un bourgeois montrant du doigt un fer à cheval qu'il tient de l'autre main, un personnage assis sur un tabouret se grattant les aisselles, un cul de jatte, et enfin un personnage montrant son derrière.

2. Groupe déposé en 2005⁵

A1 : homme âgé vêtu d'une tunique à chaperon rouge bordé de blanc, jouant d'un instrument (choron ?)

A2 : biches entrelacées par le cou

A3 : blason de Martin V, de gueules à la colonne d'argent couronnée de même, surmontée en chef de deux clefs d'or posées en sautoir et liées

A4 : licorne aux pieds fourchus, corne végétal, jouant de la chalemie

A5 : hybride anthropomorphe ailé, à la tête d'homme aux oreilles pointues, tenant une cloche

A6 : manque (conservée *in-situ*)

A7 : d'azur au pin de sinople arraché, surmonté en chef d'une pomme de pain de gueules et accosté de part et d'autre de deux croissants d'or.

A8 : homme luttant à mains nues contre un ours

A9 : hybride anthropomorphe, composé en partie basse d'un corps de dragon ailé, surmonté d'un buste de femme à trois visages

A10 : blason de la ville d'Avignon

B1 : blason illisible

B2 : enfant portant une cape rouge, chevauchant un poisson géant (esturgeon)

B3 : enfant nu chevauchant un escargot géant

B4 : d'azur à la bande de gueules, accompagnée de deux merlettes d'argent

⁵ Numérotation A. Gaumez-Bonnet, 2005 : les closoirs sont numérotés selon leur position de gauche à droite face à la poutre. Les closoirs A1-A10 proviennent de la pièce d'entrée, B1-B 10 de la pièce centrale, et C1-C10 de la pièce du fond.

B5 : métope fragmentaire, composée d'un fond rouge et bleu, sur lequel on entrevoit l'extrémité d'une figure

B6 : figure fragmentaire aux pieds fourchus

B7 : cheval brun clair, de profil

B8 : figure féminine fragmentaire

B9 : blason illisible

B10 : hybride fragmentaire

C1 : hybride anthropomorphe, au corps d'homme à la tête de cornemuse, jouant d'une chalemie

C2 : renard du luth à archer

C3 : blason illisible

C4 : illisible

C5 : manque

C6 : armes de gueules à deux pals fascés chacun de sept pièces d'or et de sable

C7 : blason illisible

C8 : cheval ailé de profil

C9 : une femme richement vêtue et un homme âgé drapé dans sa cape

C10 : d'azur à un palmier arraché de sinople, accosté de deux rocs d'or

Analyse : l'ensemble des peintures des charpentes furent réalisées lors d'un même chantier, pouvant être daté entre 1417-1431. Cette datation fut permise grâce à l'identification du blason du pape Martin V, également confirmée par l'étude des costumes. Le propriétaire du blason aux armes de la famille Rocamaura n'a pu être identifié, comme les autres écus représentés sur le plafond. Cet exemple est exceptionnel par sa qualité picturale, mais également par sa datation, ce type de décor se développant au sein de l'habitat principalement à partir de 1450. Les armoiries représentées font pencher pour un membre de l'Eglise.

Bibliographie : ALIQUOT, 1993, p. 87-91 ; MERINDOL, 2001, p. 181 ; GAUMEZ-BONNET, 2005 ; GUYONNET, 2012.

9) **Ensemble de closoirs déposés d'une maison rue Camille Desmoulins, dépôt Musée Auguste Jacquet, Beaucaire.**

Lieu de conservation : Musée municipal Auguste Jacquet, Beaucaire (Gard)

Lieu d'origine : grande salle rez-de-chaussée, maison rue Camille Desmoulins, Beaucaire

Statut : en dépôt au musée

Conservation : l'immeuble fut victime d'un incendie en 2000, après avoir souffert d'infiltrations d'eau, ce qui ruina une partie des peintures. Les closoirs furent déposés en mars 2009. Sur les cinquante-deux closoirs relevés en 1991, seuls trente-cinq sont encore lisibles.

Iconographie : les couvre-joints sont ornés de pyramides à degrés ainsi que d'une frise de fleurs sur fond rouge.

Mur sud⁶ :

1. Tête de vieillard monstrueux et édenté
2. Grenades fermées
3. Quadrupède au corps long, gris et poilu, dirigé vers la droite
4. Deux personnages munis de fléaux, battant les blés
5. Chardons
6. Tête dont seule la chevelure est lisible
7. Blason du roi Charles VII, d'azur à trois fleurs de lys d'or
8. Blason de la reine Marie d'Anjou, parti de France et d'Anjou
9. Grenades légèrement ouvertes
10. Blason du dauphin Louis, écartelé de France et de Dauphiné
11. Blason de la dauphine Charlotte Savoie, parti des armes précédentes et de Savoie
12. Sous badigeon
13. Sous badigeon
14. Sous badigeon

Face latérale de la cheminée, côté sud :

15. Grenades ouvertes

⁶ Numérotation M. Reboul, 1991.

16. Deux têtes de rapace tirant la langue, se faisant face
17. Tête de fou, portant une coule munie de grelots, approchant de sa bouche un animal
(un chat ?), tenu à deux mains
18. Sirène à buste d'homme, bandant son arc (en direction du fou ?)
19. Fleurs
20. Fleurs
21. Animaux se combattant (?)
22. Trois têtes, dont un couple s'embrassant
23. Fleurs
24. Illisible
25. Sous badigeon
26. Sous badigeon
27. Sous badigeon

Poutre centrale, côté nord :

28. Quadrupède dirigé vers la droite
29. Quadrupède dirigé vers la gauche
30. Scène de battage de blé (très effacé)
31. Fleurs
32. Scène de repas et de bain, personnages dont une femme à droite, une table servie et
une cuve
33. Chardon
34. Personnages dansant
35. Illisible
36. Personnages dansant (?)
37. Illisible
38. Illisible
39. Illisible

Face latérale de la cheminée, côté nord :

40. Illisible

Mur nord :

41. Deux têtes de profil

42. Illisible
43. Fleurs
44. Illisible
45. Manque
46. Deux têtes de profil, femme à droite et homme à gauche, se faisant face
47. Chardons
48. Manque
49. Manque
50. Sous badigeon
51. Sous badigeon
52. Sous badigeon

Analyse : les écus permettent de dater le plafond, entre 1453 et 1461 (mort de Charles VII). Le blason de la reine a la particularité de présenter les armes d'Anjou, celles que son frère emploie entre 1453 et 1466 (à cinq quartiers : royaumes de Hongrie, de Naples et de Jérusalem, et duchés d'Anjou et de Bar). La datation fut avancée à 1457, en raison des modifications du blason. La dynastie royale est ici mise en valeur, la présence du blason du dauphin s'expliquant par sa politique favorable à la ville de Beaucaire. Le répertoire est lié au thème de l'abondance, que l'on peut voir comme un écho de la paix retrouvée dans le royaume de France. Selon C. de Mérindol, davantage qu'un hommage au roi, ce plafond rend hommage à l'Etat, et reflète l'attente de prospérité de cette partie du royaume. Leur exécution fut rapprochée de la présence en 1457 dans la ville de Beaucaire du peintre du roi René, Thomas Grabusset. Aucune preuve ne permet d'étayer cette hypothèse, l'artiste n'étant connu que pour la commande de verrières et de retables.

Bibliographie : REBOUL, 1991 ; MERINDOL, 1998 ; MERINDOL, 2000 ; MERINDOL, 2001, p. 189-190.

10) Hôtel Léautaud-de-Mas-Blanc, Tarascon

Bâtiment :

Dénomination : Hôtel Léautaud-de-Mas-Blanc

Localisation : Tarascon, 3 rue Clerc-de-Mollières, 13150 (Bouches-du-Rhône)

Statut : propriété privée

Historique : les éléments architecturaux les plus anciens sont datés du XV^e siècle (notamment les ouvertures gothiques ou les charpentes), que l'on ne peut, pour l'instant, rattacher à aucun élément connu sur l'histoire du bâtiment. Nous ne connaissons son histoire qu'à partir de 1555, où l'hôtel entre en la possession de la famille Léautaud de Mas-Blanc jusqu'à la révolution. A cette date, Pons de Léautaud, docteur en droit et juge royal de Beaucaire, reçoit le bâtiment en dot lors de son mariage avec Marthe de Poitevin. Ses descendants assureront régulièrement la charge de premier consul de la ville, ce qui explique le surnom d'une des pièces étudiées, dite « salle des consuls ».

Conservation : hôtel ayant perdu son homogénéité architecturale, suite aux campagnes de réaménagement successives au cours des XVII^e et XVIII^e siècles.

Protection : anciennement inscrit dans la ZPPAUP de la ville (au titre de « bâtiment exceptionnel », n°5), aujourd'hui suspendue.

Décor peint :

Emplacement : Trois pièces possèdent encore des décors peints, datés entre la fin du XIV^e et le début du XV^e siècle, exclusivement sur les charpentes. Dans l'aile sud, au rez-de-chaussée sur la charpente du porche, et au premier étage dans une « chambre » ; ainsi que dans l'aile ouest, la pièce dite « salle des consuls » au premier étage.

1) Porche, RDC, aile sud

Emplacement : charpente en bois, composée de 13 solives soutenues par deux poutres, soit un ensemble de 24 closoirs, dont 9 conservent des traces de décor peint.

Conservation : Le décor est extrêmement fragmentaire, tant sur la face B de la poutre I que sur la face A de la poutre II, en raison des conditions de conservation de la charpente ; la travée étant ouverte sur la cour intérieure de l'hôtel. Le décor ne semble pas avoir été recouvert d'un enduit, ce qui explique la perte d'une bonne partie de la couche picturale. Seuls les motifs figurés se détachent des panneaux, les fonds ornementaux sont à peine visibles à partir de quelques touches de couleurs.

Iconographie : Quelques motifs figurés sont encore lisibles sur les closoirs, laissant deviner des hybrides et des petits personnages. Sur les couvre-joints conservés, on observe des pyramides à degrés noires et blanches sur la face supérieure et une frise de petites fleurs stylisées sur fond rouge sur la face inférieure.

Analyse : Malgré d'importantes pertes de la couche picturale, les figures peintes sont très proches par le style des closoirs conservés en plus grand nombre sur la charpente du premier étage de la même aile. Les silhouettes des personnages sont similaires, tout comme le traitement soigné des détails (notamment sur les vêtements ou les armes, dont certains se retrouvent à l'identique un étage plus haut), ainsi que dans le rendu des volumes (grâce à un traitement hachuré des surfaces peintes). Il semble que la stricte alternance entre des closoirs de fond rouge et de fond bleu/vert n'ait pas été respectée, malheureusement trop de closoirs sont illisibles pour pouvoir en tirer d'autres conclusions, tout comme pour les jeux de rythme du programme. L'état fragmentaire du décor de cette charpente nous empêche également de dresser un bilan iconographique cohérent ; nous pouvons simplement souligner la proximité avec le second plafond de cette même aile pour le choix des motifs.

2) Salle, 1^e étage, aile sud :

Emplacement : Charpente composée de 13 solives reposant sur 2 poutres transversales, conservant encore 61 closoirs (dont 30 seulement comportent encore un décor).

Conservation : Absence de la poutre I et de la poutre IV, qui a entraîné la perte de plusieurs closoirs, n'étant plus fixé que sur trois côtés. Le même problème se pose pour les poutres II et III qui ont perdu leurs moulures intermédiaires, censées faire la jonction entre la poutre et les closoirs. Malgré ces pertes, la charpente est somme toute dans un assez bon état de conservation, et si certains entrevous sont très fragmentaires, d'autres nous offrent de très beaux exemples de closoirs peints. Comme la précédente charpente, celle-ci ne semble pas

avoir été recouverte par un enduit ou un faux-plafond, ce qui explique en partie l'état fragmentaire de certains closoirs.

Iconographie : Malgré les pertes, cette charpente offre un panorama assez complet des figures présentes habituellement sur les closoirs peints. Le monde humain est représenté par des petites figures masculines, ainsi que par un visage grimaçant. Les animaux, réels comme le cerf ou le cheval, ou « imaginaires » comme la licorne ou le dragon, appartiennent à des espèces bien définies. De nombreux hybrides font la jonction entre ces deux mondes. Si la plupart reprend le schéma classique de l'hybride anthropomorphe, composé par un buste humain et la partie inférieure d'un quadrupède (composée uniquement de ses deux pattes arrières), certains nous offrent des exemples inédits, notamment les closoirs n° 5 et 9 sur la face A de la poutre III. Un seul écu est représenté (n° 11, face B, poutre III), mais il ne nous offre qu'un fond rouge rendant impossible toute identification. Les quelques traces de peinture visible sur les couvre-joints nous indiquent qu'ils étaient identiques à ceux du rez-de-chaussée, composés en partie haute d'une frise de pyramides à degrés noires et blanches, et en partie basse d'une frise végétale stylisée sur fond rouge (ornementation classique pour ces éléments des charpentes).

Analyse : Malheureusement trop peu de sections décoratives continues ont conservé leur peinture, ce qui ne facilite pas la lecture du décor. On peut néanmoins relever certains éléments relatifs à l'organisation des figures et au rythme créé par les closoirs. La poutre II est la plus révélatrice concernant la répartition des décors. Sur sa face A, le monstre au closoir n°5 semble concentrer l'attention des autres personnages qui l'entourent, chargeant armés vers lui créant ainsi un effet de symétrie. Plus loin sur la même face, les deux hybrides affrontés aux n°8 et 10 encadrent un closoir illisible. La face B semble ponctuée tous les deux closoirs par des petites figures masculines, comme un défilé de danseurs et d'acrobates, qui devaient encadrer les autres closoirs (peut-être des écus armoriés, comme celui conservé au n° 11). Les deux faces de cette poutre nous offrent donc deux exemples de répartition des figures différents, qui illustrent bien les variations de rythme et les jeux visuels créés par ces décors, ponctués par des figures indépendantes. Pour ce qui est du style de ces peintures, on note comme pour la charpente du rez-de-chaussée un soin particulier donné aux détails (notamment sur les vêtements des personnages), ainsi qu'une attention soutenue à marquer le volume des figures, par des hachures noires sur les zones où les couleurs sont posées en aplat et parfois même par un dégradé chromatique. Les figures se détachent néanmoins de classiques fonds végétaux, sans recherche à les intégrer dans un espace défini.

Pour ce qui de ces fonds, on observe la variété des formules proposées, avec des compositions à main levée de différentes couleurs, offrant tant des petites fleurs stylisées que des feuilles d'acanthé enroulées sur elles-mêmes. Certains fonds semblent même avoir été réalisés à l'aide de pochoirs, ce qui nous apporte des éléments intéressants sur la réalisation de ces œuvres en atelier. Si ce type d'objet rend difficile l'attribution à une ou plusieurs mains, on peut néanmoins affirmer qu'un même atelier réalisa les deux décors de charpente conservés de l'aile sud.

3) Salle dite « des consuls », 1^e étage, aile ouest

Emplacement : charpente en bois, composée de 13 solives soutenues par cinq poutres.

Conservation : la charpente et ses closoirs furent recouverts à une date inconnue d'une couche d'enduit, qui fut en partie retirée par les propriétaires sur une partie du plafond, à titre de sondage, pour vérifier la présence d'un décor peint. Si un nettoyage de l'intégralité de la charpente s'impose, les décors visibles nous offrent des couleurs éclatantes, conservées grâce à la couche protectrice formée par l'enduit (contrairement aux décors du rez-de-chaussée). L'enduit ne fut pas toujours enlevé uniformément, ce qui explique certaines difficultés de lecture. On notera également la perte de l'intégralité des closoirs du mur I et de la poutre II.

Iconographie : contrairement aux autres décors de la demeure, celui-ci présente un nombre important d'écus armoriés, de forme triangulaire, reprenant toujours les mêmes armes : un écu de gueules au dragon de sinople, et un écu parti de gueules au dragon de sinople et d'or à croix pattée (écu de la famille Raousset). Si le dragon nous a tout d'abord évoqué une armoirie imaginaire, sa présence sur les écus bipartites semble souligner une alliance entre deux familles, répétée sur l'ensemble du plafond. L. Renard attribue la propriété de la maison à la famille Lipassy au XIV^e siècle, dont les blasons ne sont pas connus. Ces blasons alternent avec des hybrides zoomorphes monstrueux, difficilement identifiables à un groupe précis (un seul hybride anthropomorphe se détache du groupe, doté d'une tête masculine coiffée d'un bonnet) et des activités de la vie quotidienne réalisées par des petits personnages, thèmes qui semblent évoquer les effets d'une période de paix ou d'un bon gouvernement.

Analyse : bien qu'il soit nécessaire de dégager l'ensemble du plafond de sa couche d'enduit, une organisation cohérente se dégage des closoirs lisibles. Tout d'abord les écus occupent un closoir sur deux, toujours sur un fond vert, avec une alternance entre les deux armes détaillées plus haut. On peut comparer cette organisation à celle du plafond de l'hôtel du roi René à

Avignon ou encore aux charpentes peintes du palais épiscopal de la même ville. Pour ce qui est des closoirs à fond rouge, ils illustrent soit d'étranges hybrides zoomorphes, soit des scènes relatives aux activités de construction ou de production (comme le tissage de la laine), soit aux plaisirs (comme la scène de danse de la poutre III). Nous avons énoncé plus haut l'hypothèse que ces scènes pourraient se rattacher aux effets d'un bon gouvernement, ce qui fait écho à la tradition de nommer cette pièce « salle des consuls » ; nous ne savons malheureusement rien de son histoire avant le XVI^e siècle ni l'origine précise de cette appellation. La forte présence d'écus armoriés nous fait en tout cas pencher pour une salle de réception, que les dimensions prestigieuses de la pièce semblent confirmer. On notera également l'adaptation du décor (réalisé en atelier), au lieu, au niveau des décrochements causés par la présence de la cheminée sur la poutre VI. Les closoirs 5 et 10 sont découpés en plusieurs morceaux pour s'adapter à sa forme, et on peut voir au closoir 10 l'écu bipartie encadré par deux hybrides affrontés. Cette idée astucieuse permet d'éviter de représenter un écu fragmenté, ou de remplir les espaces par des fragments de closoirs (comme c'est souvent le cas lorsque l'espace de l'entrevous se rétrécit), au point d'honneur de la pièce qu'est la cheminée. Ces deux hybrides diffèrent néanmoins par le style de leurs congénères des autres closoirs, et ont pu être repris sur place au moment du montage des panneaux peints.

Remarques générales : Ces différents ensembles de décors, réalisés pour deux ailes de l'hôtel, furent certainement entrepris lors de campagnes distinctes, ou du moins par deux ateliers différents. L'héraldique ne nous est d'aucune aide pour l'instant, le premier ensemble portant un seul blason fragmentaire, alors que le second ne présente qu'un écu identifié. L'étude attentive des figures peintes nous fait penser qu'une première campagne de décoration pour la « salle des consuls » a pu avoir lieu entre la fin du XIV^e et le début du XV^e siècle, alors que les deux autres charpentes sont plus proches de celles qui nous sont connues pour la seconde moitié du XV^e siècle.

Bibliographie : FUMEY, 1990, p. 49-51 ; RENARD, 1990, p. 52.

11) Château de Tarascon

Bâtiment :

Dénomination : Château de Tarascon, Musée imaginaire du Moyen Age

Localisation : Tarascon, boulevard du roi René, 13150 (Bouches-du-Rhône)

Statut : propriété de la Ville de Tarascon

Historique : le château fut construit entre 1400 et 1435 par Louis II d'Anjou, puis son fils Louis III. René d'Anjou entreprit des chantiers de réparation et de décoration entre 1447 et 1449, puis entre 1476 et 1479, période à laquelle nous attribuons l'exécution des peintures de charpente. Le château entra dans les possessions du royaume de France en 1481. La forteresse devient alors une prison militaire, usage en cours jusqu'en 1926. Le château fut ouvert au public à partir de 1933.

Conservation : le château conserve son homogénéité architecturale, malgré les destructions occasionnées au cours des siècles, dont on retrouve les traces sur les bustes mutilés du roi René et de son épouse Jeanne de Laval, sur le mur sud de la cour intérieure. Un premier chantier de restauration fut entrepris entre 1894 et 1897. D'autres restaurations furent réalisées entre 1946 et 1963. A partir de 1980 jusqu'en 1992, le bâtiment fut remis en état dans l'objectif de son ouverture au public.

Protection : classement aux Monuments historiques en 1840.

Décor peint :

Emplacement : trois salles possèdent un décor peint encore bien lisible, daté du XV^e siècle : la salle des festins au rez-de-chaussée, le salon du roi au premier étage, tous deux dans l'aile ouest, ainsi que la chambre de parement dite chambre de parement de la reine Marguerite, au deuxième étage de l'aile est (salles n°9, 11, 27 selon le parcours de visite). Des traces de peintures sont également lisibles sur les charpentes endommagées des salles suivantes : la chambre du roi au premier étage de l'aile ouest, ainsi que les deux chambres au premier et deuxième étage de la tour nord (salles n°12, 29, 30). Des traces de peintures murales sont également visibles dans certaines salles, en cours d'étude par les services du château.

1) Salle des festins, rez-de-chaussée

Emplacement : charpente à caissons, bois de mélèze, composée de sept poutres maitresses transversales, des quatre poutres secondaires longitudinales et des solives transversales.

Conservation : de nombreux closoirs sont effacés, bien que l'on distingue les formes des figures en réserve sur un fond rouge également lacunaire.

Iconographie : les couvre-joints sont peints dans la partie inférieure par une frise végétale sur fond rouge, et sur la partie supérieure de pyramides à degrés ; tandis que les moulures intermédiaires sont ornées d'entrelacs végétaux blancs sur un fond sombre. Les closoirs à fond rouge présentent uniquement des motifs figurés, illustrant des créatures du bestiaire et des hybrides. Parmi les animaux représentés, on relève la présence d'un cerf, d'un ours, d'un porc-épic et d'un cygne. Une sirène est également peinte, ainsi que trois dragons, et un centaure tirant à l'arc. On distingue également un angelot. Parmi les hybrides, on trouve sept hybrides anthropomorphes ailés, ainsi que deux hybrides anthropomorphes. De nombreuses images ne sont malheureusement pas lisibles depuis le sol.

2) Salon du roi, premier étage

Emplacement : charpente à caissons, bois de mélèze, composée de sept poutres maîtresses transversales, des quatre poutres secondaires longitudinales et des solives transversales.

Conservation : de nombreux closoirs ont perdu leur peinture, principalement les figures centrales. On note une différence de conservation sur les pièces de bois de la travée la plus à l'est de la salle, les closoirs y étant bien plus lisibles.

Iconographie : les couvre-joints présentent le même modèle que la pièce précédente, comme les bordures intermédiaires. Les poutres sont décorées d'une alternance de bandes rouges et noires sur les poutres. Sur les closoirs, nous retrouvons un même répertoire figuré, composé d'animaux et d'hybrides. Quelques différences sont notables : plusieurs animaux portent des objets, comme un cerf casqué et un sanglier tenant un sceptre. Les hybrides zoomorphes sont très nombreux, plus d'une vingtaine ayant été relevée. Cette salle offre une forme d'hybridation inédite, mêlant des humains et des animaux à une partie inférieure végétale.

3) Chambre de parement, dite chambre de parement de la reine Marguerite, deuxième étage

Emplacement : charpente à caissons, bois de mélèze, composée de quatre poutres maitresses transversales, des trois poutres secondaires longitudinales et des solives transversales.

Conservation : contrairement aux closoirs conservés dans les autres pièces du château, ceux de la salle sont soit figurés soit entièrement repeints. On observe également des rinceaux végétaux noirs sur les fonds des closoirs.

Iconographie : les poutres sont peintes de bandes colorées en alternance, noir et rouge ou noir et vert. Les bordures sont peintes des mêmes motifs que les pièces précédentes, à l'instar des couvre-joints. Le répertoire des closoirs présente une différence notable, l'illustration de scènes de la vie de cour, comme deux couples de musiciens ainsi qu'une dame et son chien. Les hybrides anthropomorphes sont parfois composés en partie inférieure de queues de reptiles. Les hybrides zoomorphes sont également nombreux. Les combinaisons de motifs empêchent la distinction d'espèces précises, créant ainsi des « monstres » indéfinis.

Analyse : les trois charpentes étudiées, comme les autres plafonds lacunaires, appartiennent à un même chantier de décoration. Deux périodes de travaux d'aménagement furent initiées par le roi René au château, entre 1447 et 1449, puis entre 1476 et 1479. Aucune mention relative à leur exécution n'est conservée dans les comptes de la cour. C. de Mérindol attribue leur réalisation à la première campagne de travaux, et rapproche leur exécution du peintre Barthélemy d'Eyck, présent à cette période au château, qui aurait pu en diriger l'exécution. Nous pencherions, à la suite de F. Robin, pour une datation plus tardive, contemporaine de la charpente réalisée dans l'hôtel du roi en Avignon. La particularité de ces décors étant leur absence d'armoiries, complétée par les écus sculptés sur les cheminées des salles.

Bibliographie : BRUGUIER-ROURE, 1873, p. 586 et suiv. ; LECOY DE LA MARCHE, 1873 ; BRUGUIER-ROURE, 1885, p. 341-344 ; MOURRET, 1899 ; LABANDE, 1932, p. 170, 209 ; PRESSOUYRE, 1963 ; MERSURET, 1965, p. 8 ; ENAUD, 1969, p. 83 ; PERROT, TAUPIN, ENAUD, 1974, p. 33 (ill) ; MERINDOL, 1981, n° 150-153 ; MERINDOL, 1983 ; ROBIN, 1985 ; MERINDOL, 1987, MESQUI, 1993, p. 89 ; ROBIN, 1993 ; MERINDOL, 2001, p. 394-395 ; MOENCH, 2005, p. 170 ; ROBIN, 2005 ; DOMENGE, CONEJO, 2007, p. 238 (ill) ; BERNARDI, 2009, p. 149-151 (ill) ; MAYER, 2009, p. 209-210.

Réf. Mérimée : PA 00081473

Réf. Palissy : PM 13001057

12) Cinq closoirs déposés, conservés au château de Tarascon

Lieu de conservation : bureaux de l'administration du château de Tarascon boulevard du roi René, 13150 (Bouches-du-Rhône).

Statut : œuvres déposées au château.

Conservation : ces cinq closoirs furent déposés de leur charpente d'origine à une date indéterminée. Ils furent restaurés par les services des Monuments historiques en 1959.

Iconographie : un centaure sur fond vert, un dragon sur fond rouge, un hybride anthropomorphe au buste de femme voilée, un monstre, tous deux sur fond rouge, et un homme d'âge mûr assis sur un banc, tenant un livre, sur fond vert.

Analyse : nous ne possédons aucune preuve formelle de l'appartenance de ces closoirs au château de Tarascon. Si les deux hybrides correspondent par leur iconographie et leur format aux closoirs des charpentes du château (26 x 20 cm), les trois autres panneaux n'appartiennent pas au même groupe. Le panneau représentant l'homme assis fut tronqué (16 x 22, 5 cm), nous ne connaissons sa provenance, mais son style comme le sujet représenté ne permettent pas de l'inclure dans le groupe des closoirs du château. Les deux autres panneaux sont d'un format plus important (env. 21 x 42 cm), et présentent un fond orné différent de ceux observés dans les salles, l'usage d'un fond vert étant par ailleurs absent des charpentes du château. Néanmoins, ce groupe de closoirs fut longtemps considéré comme des panneaux déposés du château, notamment par C. de Mérindol en 1983. La publication de relevés graphiques par L. Bruguier-Roure des closoirs déposés de la charpente de l'hôtel avignonnais du roi René a permis d'identifier avec certitude ces panneaux. Leur présence à Tarascon est aujourd'hui encore un mystère. Ils sont clairement identifiés dans le courrier concernant leur restauration, qui se déroula au laboratoire de Champs-sur-Marne. Comme le souligne C. de Mérindol, ces œuvres furent « oubliées » dans les réserves du laboratoire. D'après A. Bastié, conservateur du château, ces panneaux furent ensuite envoyés au Musée de Cluny, puis arrivèrent au château, sans plus de précision sur l'histoire de ces closoirs. Il faut noter que les panneaux déposés de la charpente d'Avignon furent dispersés, une partie par le biais du marché de l'art.

Bibliographie : BRUGUIER-ROURE, 1886, p. 346-348 ; MERINDOL, 1983.

Réf. Palissy : PM 13001057.

III. Corpus de textes

A. Les décors mentionnés dans les comptes de la cour d'Anjou-Provence

Archives départementales des Bouches-du-Rhône (ADBdR)

B 2479

Volume in-folio, 129 feuillets, parchemin, compte rendu en la Chambre de la Raison d'Aix par Jean de Charnières, secrétaire et argentier du roi ; commençant le 6 février 1451- 1^e octobre 1454.

Armoire des comptes extraordinaires n°23

B 2481

2^e compte de l'argenterie et des dépenses extraordinaires rendu par Jean de Vaulx, pour 5 mois, commençant le 1^e mai et finissant le 3 septembre 1477.

Fol 12 v° (27 juin 1477)- A Nicolas, peintre, ledit jour, pour faire encommencer son varlet à faire le combat de naves turquesques et chrestiennes en la galerie de l'ostel du roy, en Avignon... XII f° VI g°

Fol 13 (8 juillet 1477) - A maistre Nicolas, le peintre, d'Avignon, ledit jour, la somme de quatre-vingts dix florins, pour parfait paiement de plusieurs peintures qu'il a faictes en la maison du roy, et la doreure du chandelier d'Aix, outre ce qu'il a eu par cy devant ou compte precedent dudit de Vaulx, a voulu ledit seigneur roy lui estre delivré ladite somme, pour ce ... IIII(xx) X f°

A Victor, peintre, ledit jour, la somme de soixante florins que ledit seigneur a ordonné lui estre bailléz pour avoir des estoffes à paindre la galerie de monseigneur de Sault, à la tour, d'une chasse des cerfz et sangliers, pour ce... LX f°

Fol 21 (20 aout 1477)- A Maistre Nicolas, sur les naves que fait son homme en la galerye d'Avignon, oultre douze florins six gros, cy devant receuz, a eu le XXe d'aoust autres XII florins VI gros, pour ce... XII f° VI g°

Fol 23 v°(28 aout 1477)-A Victor, peintre, ledit jour, le XXVIIIe d'aoust, dix escuz, oultre vingt quatre qu'il a euz par avant pour l'ouvrage de paintreure, qu'il a fait à la tour d'Ayguières, de Sault ... XXV f°

Fol 27 (Mai 1477)-A Maistre Nicolas, le peintre, la somme de quatorse escuz, que ledit seigneur lui fist semblablement délivrer, en Avignon, pour certaines painctures à plaisance, qu'il lui avoit faictes, lesquelles ledit seigneur avoit devisées, oultre IIII** X florins qu'il a euz par cy devant, pour ce... XXXV f°

B 2482

3^e compte de Jean de Vaulx, 1^e octobre 1477 - 31 janvier 1478.

(26 novembre 1477 ; fol. 16)

A Roumier, peintre, sur cent florins, qui lui sont deuz des painctures, faictes par lui, en la sale d'Aix, des bestes estranges d'Alixandrie, oultre les estoffes qui lui furent payées, pour ce icy, le XXVIe de novembre, la somme de... L f°

(Novembre 1477, fol. 16)

A maistre Nicolas, peintre, pour la peinture de deux grosses naves, ung tabernacle de Turquye, faiz en la gallerie de la maison d'Avignon, cinquante florins, oultre vingt quatre florins qu'il a euz par cy devant en l'autre compte, pour ce ...L f°

(Décembre 1477 ; fol. 16 v°)

Audit Roumier, peintre, la somme de cinquante florins, restans de cens florins dessus dits, pour parfait de paiemens des painctures qu'il a faictes en la sale d'Aix et autres lieux, pour ce... L f°

B 2483

5^e compte de Jean de Vaulx, pour 4 mois, 1^e juin- 30 septembre 1478.

(27 juin 1478)- A Nicolas, le peintre d'Avignon, la somme de vingt cinq florins, pour les armes de la royne, qu'il fait aux deux arcs vis-à-vis de l'ostel du roy en Avignon, pour ce ... XXV f° (B 2483, f° 27)

B 2484

6^e compte de Jean de Vault « de l'argenterie, extraordinaires et édifices du roy, non compris les menuz plaisirs dudit seigneur délivres chacune sepmaine à Johannes de Chasteauneul, et gages estans sur iceux, dont le leduct de Vault fait compte à parté, 1^e octobre 1478-31 janvier 1479.

(janvier 1479, f°20)

A Nicolas le peintre d'avignon le IIIe jour de janvier la somme de douze florins pour certains voirres à faire vitres quil a fait venir de lyon pour la maison du roy en Avignon pour ce ... XII f°

(5 octobre 1478, F°28)

A maistre Nicolas Froment, peintre d'Avignon, le Ve jour d'octobre, la somme de treze escuz, c'est assavoir troys escuz pour une ymaige de Nostre-Dame de l'Annunciade qu'il a fait au roy ; et dix escuz pour avoir des couleurs pour faire les armes de la royne au dos des arcs de pierre qui sont sur la rue, touchant les grans portes de la maison du roy, en Avignon, pour ce icy, à raison de XXVIII gros pour escu ... XXX f° III g°

B 2485

Septième compte de l'argenterie rend par Jean de Vault, 1^e février- 31 mais 1479.

(fol 25 v, 5 mars 1479)

A maistre Nicolas, le peintre, ledit jour, la somme de vingt cinq florins, sur les escussons aux armes de la royne, qu'il a faiz es arcs de la maison du roy, en Avignon, pour ce icy... XXV f°

(fol 26, 23 mai 1479)

A lui (Jehan Oche), le XXIIIe dudit moys de may, la somme de cinquante florins, pour avoir encores du gip pour parachever les chambres de Peyrolles, oultre L florins, contenuz en l'article précédent de ladite descharge, pour ce ... L f°

B 2487

Compte trimestriel de Macé Rougnon, commis aux recettes et dépenses extraordinaires du roi, non compris les menus plaisirs et les gages de la maison royale, pour 1^e juillet au 30 septembre 1479.

(fol 20v, Aout 1479)

A Nicolas, le peintre d'Avignon, ledit jour, la somme de soixante deux florins six gros, pour avoir peint les armes de la royne aux arcs de la maison d'Avignon, devant la grant porte, pour ce... LXII f^o VI g^o

B 2488

Compte de Macé Rougnon, commis par le roi à faire son argenterie extraordinaire, le 1^e octobre 1479-31 janvier 1480.

(octobre 1479, fol 14v)

A Nicolas peintre d'Avignon ledit jour la somme cinquante florins cest assavoir pour certaines peintures qui lui estaient deues du temps passé 31 florins 4 gros et pour autres draps de peintures XVIII florins ... gros qui font ensemble ladite somme de L f^o

(24 décembre 1479, fol 28 v)

A Claux de Bellemont, qui garde la maison du roy, à Masseur, pour faire abiller, ladite maison, la somme de vingt cinq florins par les mains de Nodon, varlet de chambre dudit seigneur pour ce ... XXV f^o

B 2489

Compte des recettes et dépenses faites sur les fonds des menus plaisir, par Jean Alardeau, dit de Vault, pour un an, commençant le 1^e octobre 1475 et finissant le 30 septembre 1476.

(1476, fol 47v)

A maistre Nicolas, qui a fait Rubrum (p. 188) quam viderat Moyses, la somme de XXX escuz, pour reste qui lui est deu dudit ouvrage, pour ce... LXX f^o

B 1657

« Compte premier de messire noble homme Guilbert d'Auton, prieur du lieu de Gardane,

commus et depputé par le roy à fere le bastiment et construction de l'ostel et autres chouses par ledit sire commandées audit hostel et palaix, en l'année mil CCCC cinquante et sept, et le jour dernier du mois de novembre, lequel jour ladite construction et bastiment est commencé, jusques en l'année mil CCCC cinquante et neuf, et le tier jour du mois de avril, le quel jour aussi ledit bastiment et construction c'est finie. »

(Fol 26 v, 10 décembre 1457)

Item, plus ledit an et le Xe jour dudit mois de décembre, met cy en despence, à cause de boucher les trous et pertuis des sommiers et travetes de la chambre dudit seigneur et d'autres trois chambres, c'est assavoir, la perse, jausne et la verde tenans ladite chambre, bouchés par maistre Jehan Pontois et son compaignon, et ce par trois jours et demy, à raison de quatre gros le jour par homme, que valent à ladite raison à florins, deux florins et quatre gros, pour ce ... II f° III g°

(15 décembre 1457)

(Fol 30v) Item plus lesdits jour et an, met cy en despence la somme de sept florins et six gros et ce

(Fol 31) à cause d'aucunes chouses prises par maistre Lion Dafforli, peintre dudit seigneur, en la botique de Guillet Caillon, marchand de la cité d'Aix, comme est d'orpiment, vermeillon, saire et autres chouses necessées, à cause de faire les peintures, (p. 187) par ledit Dafforli fectes auxdits hostelz et palaix dudit seigneur, cest a savoir dudit lieu de Garane, pour ce VII f° VI g°

(15 décembre 1457)

Item, plus lesdits jour et an, met cy en despence et ce a cause de la despence de trois mois dudit maistre Lyon Dafforli, lequel besoingnet tous lesdits trois mois auxdites peintures, à raison de deux gros et quatre patas chacun jour, tant festes, que autres jours, que valent à ladite raison dix et huit florins et neuf gros avecques son meneuvre XVIII f° IX g°

(Fol 44, 6 février 1458)

Item, plus ledit an et le VIe jour de fevrier, met cy en despence la somme de trente cinq florins trois gros et six patas, à cause d'achapt fait de Pierre Malhol, dit l'auvergnas.....

de deux cens esmines de gip, à caus d'enduire les gardemangier de la cousine basse et la chambre près de la cosine et aucuns soulliers vieulx estans audit palaix, c'est assavoir, à la chambre perse, jausne et verde et de la grante sale, pour ce ... XXXV f°, III g° VI p.

B. Les décors mentionnés dans les contrats provençaux

Les documents présentés ici sont retranscrits afin de faciliter la compréhension du lecteur et lui donner ainsi directement accès aux textes étudiés dans ce travail. Nous nous contentons de reprendre les transcriptions publiés par nos prédécesseurs, aucun document inédit n'est présenté. Nous signalons également que les documents publiés par Philippe Bernardi en 2012 furent accompagnés d'une traduction, à laquelle nous renvoyons le lecteur⁷.

N°1 - Prix-fait pour la confection des charpentes de la maison de Michel Clair par maîtres Guigues Brun et Jean Petit, charpentiers, Marseille, 7 avril 1428.

⇒ Edition partielle : P. Bernardi, 2011, p. 154-156. ADBdR, 351 E 291, f° 15v-16.

Anno domini millesimo CCCXXVIII, die VII mensis aprilis, in terciis, notum sit etc. quod magistri Guigo Bruni et Johannes Petiti, fusterii, cives et habitatores civitatis Massilie, bona fide etc. per se et suos etc., ambo simul et uterque eorum insolidum, pacta et conventiones fecerunt et inhierunt cum magistro Michaelle Clari, calafato, civi et habitatore civitatis premissa, presente et pro se et suis stipulante solemniter et recipiente de faciendo, construendo et edificando bene et legaliter infra unum mensem proxime futurum edificia infra particulariter declarata.

Primo, pactum fecerunt dicti magistri Guigo et Johannes, fusterii, de faciendo decenter duo egredaria in quadam domo dicti magistri Michaelis sita ad Speronum eorum propriis sumptibus et expensis [praeter] lignamina et clavaones quas et quos dictus magister Michael suis sumptibus habeat cum suo manciador sive clausula.

Item, unum solerium in aula domus, cum bugetis, orletis et parafuelhis aptum ad faciendum ipsum solarium de gippo.

Item, pactum fecerunt quod dicti magistri Guigo et Johannes eorum sumptibus pingi facient trabes de nigro et albo, orleti et parafuelha pingi facient de rubeo, nigro et albo, et bugeto pingi facient nigro, albo et rubeo.

Item, pactum fecerunt dicti magistri quod ipsis eorum sumptibus amovere debeant unum calamanum nunc fixatum in loco solerii dicte aule et in dicta aula ponere duos calamanos.

Item, pactum fecerunt prefati magistri Guigo et Johannes quod dicti magistri teneantur facere in eadem domo duas januas cum tribus barris tantum et una in quadam fenestra.

Item, pactum fecerunt etc. quod dictus magister Michael teneatur habere omnia lignamina

⁷ P. Bernardi, 2012, pp. 141-175.

necessaria ad edificial predicta et etiam claves.

Item, pactum fecerunt etc. quod dictus magister Michael teneatur dare et solvere eisdem magistris Guigo et Johanni, videlicet quinque florenos de rege, quolibet ipsorum pro XXXII solidis rege computato, solvendo per solutiones sequentes, videlicet incontinenti tres florenos et novem grossos, quos confessi fuerunt habuisse et recepisse, et totum residuum facta medietate dicto opere.

Hec auct.

Renunciantes

Jurantes etc.

De quibus etc.

Actum Massilia in butigua domus mei notarii

Testes Nobilis Johannes Deodati

Laurencius Bernardi

Antonius Mayrani

N°2- Prix-fait pour la peinture d'une chambre de la demeure de Jean Isnard par le peintre Guillaume Barthélemi, Avignon, 23 juin 1444

⇒ Edition partielle : P. Pansier, 1934, n°2 p.44-45. Notaires, fonds Martin, brèves de S. Stephani, 1443-1447.

Pacta et conventiones inter ven. virum dnum Jhem Ysnardi, doctorem in legibus, hab.

Avinion., Aquensis diocesis, ex una parte ; et discretum virum Guilhermum Bartholomei, pictorem, diocesis Bisuntinen. eciam hab. Avinion., ex parte altera.

1444, 22 juin. Dictus Guilhermus... promisit dicto dno Jhi penhere quamdam cameram ipsius dni Jhis cubicularem, unacum camineya in cadem camera existente, de omnibus et singulis ramagiis, herbis, floribus et aliis pincturis quibuscumque exceptis emaginibus atque personagiis; videlicet hinc ad et per totum mensem augusti proxime futurum, ... precio quatuor florenorum solvendorum juxta ratam et facultatem laboris.

Et fuit actum quod dictus Guillelmus debeat habere omnes pincturas necessarias in opera suis ipsius Guillelmi sumptibus.

Et fuit actum quod dictus dnus Jhs... teneatur dictum Guillelmum dimentare durante dicto tempore, scilicet qualibet die qua ipse Guillelmus in eidem pincturis operabitur.

Actum Avinione.

N°3- Prix-fait pour les peintures des charpentes du palais épiscopal par Guillaume et Albéric Dombet, Avignon, 3 novembre 1457.

⇒ Edition partielle : H. Requin, 1889, n° 3, p. 172-173 ; P. Pansier, 1931, Fascicule III, p. 100-101 et *Idem*, 1934, p. 111-112 ; P. Bernardi, 2011, p. 156-159. ADV, 3 E 9¹/1386, f° 328-329.

Tradicio ad precium factum picturarum necessariarum in opere fusterie palatii espiscopalibus Avinionis

Anno et die predictis [3 novembre 1457], constitutus reverendus pater dominus Oliverius Nobleti, decretorum doctor, vicarius reverendissimi in Christo patris et domini domini (?) a miseracione divina cardinalis et episcopi Avinionis gratis etc. tradidit ad precium factum provido viro Alberico Dombeti, pictori de Avinione, filio magistri Guillermi Dombeti, pictoris, civis et habitatoris Avinionis, ibidem presenti pro se et dicto magistro Guillermo, eius patre, absentis, stipulanti et recipienti, etc. et per quem omnia infrascripta idem Albericus promisit facere ratificari etc., videlicet ad faciendas picturas necessarias in opere fusterie predicto dicti palatii episcopalis in hunc qui sequitur modum etc.

Et primo, dictus Albericus promisit, nomine suo et dicti sui patris, facere dictas picturas bene et decenter, videlicet quemlibet canem de simassis juxta formam per eundem dominum vicarium ibidem sibi monstratam et quem idem dominus vicarius habet, videlicet pro quatuordecim patacis pro qualibet canna.

Item, facere bugetos necessarios cum armis et aliis necessariis, pro qualibet canna sex patacos.

Item, promisit facere et pingere folia omnia necessaria bene et decenter, pro triginta grossis pro quolibet miliari.

Quequidem opera picture idem Albericus nominibus quibus supra promisit facere bene et decenter ac cicius quam poterit et taliter quod defectu ipsius fusterii non perdant eorum tempus.

Et vice versa, dictus dominus vicarius promisit eidem Alberico, presenti etc. solvere et satisfacere eisdem magistris Guillermo et Alberico, patri et filio, de dictis simassis, bugetis et foliis ad rationem predictam facto dicto opere et illo completo, illud quod remanebit ad solvendum solvere etc.

Quasquidem precii facti tradicionem promissionem et pacta etc. Dicte partes promiserunt tenere et observare etc. sub refectione dampnorum etc. Pro quibus etc. Obligaverunt se

videlicet dictus dominus vicarius omnia et singula dicti reverendissimi domini cardinalis et episcopi Avinionis bona et dictus Albericus nominibus quibus supra sua et dicti sui patris propria mobilia et immobilia etc. Viribus etc. Curiarum camere apostolice domini nostri pape eiusque auditorum viceauditorum vicegerentis spiritualisque et temporalis Avinionis et per pactum etc. Et ita, etc. Juvaverunt etc. Promiserunt etc. De quibus etc.

Acta fuerunt hec Avinione infra curiam episcopalem Avinionis presentibus ibidem egregio ac venerabilibus et discreto viris dominis Anthonio Rollandi, decretorum doctore, Johanne Guerardi, priore Sancti Genesii Avinionis, Petro de Patris, canonico Sancti Agricoli Avinionis, et magistro Henrico de Prola, notario dicte curie episcopalis Avinionis habitatoribus Avinionis, testibus etc. Deinde, anno et die predictis constitutus prefactus magister Guillelmus pater dicti Alberici qui certus et certifficatus ad plenum ut dixit de omnibus et singulis premissis per dictum Albericum eius filium fieri promisse etc. Gratis etc. dicta omnia et singula premissa retifficavit etc. Et promisit dicta opera facere precio seu preciiis supradictis et omnia tenere et observare sub refectione dampnorum etc. et sub obligationibus superius expressatis et ita etc. promisit etc. Juravit etc. Renunciavit etc. De quibus etc.

Acta fuerit hec Avinionis in domo habitationis dicti magistri Guillermi Dombeti presentibus ibidem magistris Johanne Putelli, sarralherio diocesis Atrabatensis, et Matheo Foci, textore tellarum diocesis Bellicensis, habitatoribus Avinionis testibus etc.

N°4- Prix-fait pour la peinture du plafond d'une salle et de l'escalier de la maison de Pierre Pansan par Gentile le Vieux, Marseille, 16 septembre 1458.

⇒ Edition partielle : L. Barthélemy, 1885, p. 406 ; P. Bernardi, 2011, p. 159-160.
ADBdR, 351 E 475, f°62.

Prefatum pro nobili viro Petro Pansani habitatore civitatis Massilie.

Anno quo supra [1458] et die decima sexta mensis septembris. Notum sit etc. quod dictus nobilis Petrus Pansani, bona fide etc., per se et suos dedit ad prefatum magistro Gentili Veteris de Napoli, civi et habitatori dicte civitatis Massilie, pingere, videlicet ad depingendum quoddam supercelum sale et egredarii per quod ascenditur in salam sue domus, videlicet de albo et rubeo de cenapro juxta mostram factam per dictum magistrum Gentilem in quadam tabuleta et tradita dicto Pansani in duabus parcellis. Pretio pro dicto prefato sex florenorum de rege currentium et medie libre sanapri rubei, solvendorum in hunc modum : videlicet,

incontinenti, tres florenos, quos confessus fuit habuisse et recepisse, et dictam mediam libram sanapri, a dicto Pansani, et residuum facto dicto opere cum pactis sequentibus.

Et primo, fuit de pacto quod dictus magister Gentilis teneatur facere in capite quolibet duorum calamanorum existentium in dicto solerio unum os apertum, et in quolibet calamano septem armas eligendas per dictum Pansani.

Item, plus fuit de pacto quod dictus magister Gentilis teneatur perfinire dictum opus infra quindecim dies proxime futuros.

Promittentes dicte partes videlicet dictus magister Gentilis bene et diligenter facere predictum opus et pacta servare prout supra et dictus Pansani residuum precii eidem solvere prout supra.

Sub emenda etc.

De quibus etc.

Obligantes etc.

Submitentes si ipsos realiter et personaliter et bona sua predicta omnibus curiis ubilibet

Constitutis etc.

Renunciantes etc.

Jurantes etc.

De quibus etc.

Actum Massilie in butigia domus discreti viri magistri Raphaelis Anfosii notarii.

Testes

Ipse magister Raphael Anfosii, notarius

Johannes de Rens, macellarius Massilie

Et me Jacobo Delande, notario publico etc.

N°5- Vente par Jean Casalet, abbé de Sénanque, de deux salmées de blé à Pierre Villate, qui en paiement de cette somme s'engage à effectuer des travaux de peinture, Avignon, 12 mai 1474.

⇒ Edition partielle : H. Requin, 1889, P. Pansier, 1934, p. 249, P. Bernardi, 2011, p. 160-162. ADV, 3 E 5/985, f°53v.

Pro domino abbate de Sinanqua

Anno quo supra [1474] et die XIIe mensis maii, in mei notarii etc., constitutus personaliter dominus Johannes Casaleti, abbas de Sinanqua, qui gratis etc. Vendidit Petro Vilate, pictori de Avinione, presenti etc., videlicet duas saumatas bladi precio septem florenorum monete Avinionis currentis, quos promisit solvere in modum sequentem quas

S'ensuit ce que ledit maistre Pierre doit fere en solucion de choses dessusdites
Et premirement, led. maistre Pierre doit fere audit monseigneur l'abat lo millier de listels
peinctz d'un pan et demi de lonc pour le pris XXV gros.
Item, plus la cana de cimatz pour deux gros.
Item, plus doit fere lo cent de bouget pour lo pris de quatre florins et deux gros.
Item, plus bougetz dauratz a rayson de cinq patatz pour bouget, a la facon de l'ostel de
monseigneur de Tholon ou d'Uses.
Item, plus lo pan carre de verrine blanche a rayson de quatre gros pour chacun pan.
Item, plus lo pan de verrine peinct entor an armas ou milieu, ou autrement, au plaisir dudit
monseigneur l'abbe, quatre gros et demi.
Item, plus ledit maistre Piere doit fere les choses dessusdites toutes les fois que sera requis par
ledit monseigneur l'abbe.

Proquibus obligavit in forma meliori cum constitutione procuratorum.

Actum infra preceptoriam Sancti Johannis Avinionis, presentibus Colino Guigoni et magistro
Philipo Tadoti, fusterio.

Et me, Petro de Sanchis.

N°6- Prix-fait pour les peintures dans la maison d'André Bornichet, ancienne livrée Saint-
Martial, par Jean Jauffre, Avignon, 27 mars 1488.

⇒ Edition partielle: P. Pansier, 1934, p. 162, P. Bernardi, 2011, p. 163-164. ADV, 3 E
8/484, f°314v-315.

Pro magistro Andrea Bornicheti de Avinione pannorum tonsore habitatore Avinionis

M^o CCCC^o LXXXVIII^o et die XXVII^a mensis marcii, magister Johannes Gauffridi, pictor,
habitor Avinionis, gratis promisit et convenit eidem magistro Nadrea Bornicheti, ibidem
preenti etc. depingere et pinctare las simas, feulhas et les boges infustamenti per eum de novo
facti et construendi in sua librata, videlicet las simas et feulhas ad modum fornacis et ex
coloribus mostre per ippius Gauffridi eidem Bornicheti in duabus peciis fusti depictis et
signeto mei notarii subscripti signati traditis, et les boges collaris auri et argenti et in ipsis
facere et ponere ac depingere arma per dictum Bornicheti diviscenda et consignanda et de
bonis collaribus, prout in dicta mostra continetur. Et premissa facere bene et debite et
decenter, precio qualibet canna dicti symas, devem patcorum, quodlibet centenarium de

feulheas, quelibet feulha longitudinis unius palmi cum dimidio, trium grossorum et quelibet pecia de boges unius grossi solvendi in modum sequentem, videlicet nunc tres florenos et quatuor grossos, quos confessus fuit habuisse et realiter recepisse, de quibus sit contentus, gratis, exceptionibus etc. Et residuum prout operabitur, unacum expensis. Quamquidem picturam promisit facere et factam reddere hinc ad quindecim dies post fetum resurrectionis domini procime futurum unacum expensis.

Pro quibus obligaverunt se et omnia bona sua curis et carceribu camere apostolice specialium et temporallum Avinionis, Carpentorate Cavlionis, Vasionis et tocius Comitatus Venaissini. Item, constituerunt prout etc. in forma etc. exceptionibus etc. d quibus in forma.

Actum Avinione, in apotheca scribatus mei notarii subscripti, presentibus ibidem Marco Crenilheni, hospite, magistro Stephano Lamberti, fusterio, et Anthonio Moysse de Avinione, pannorum tonsore, habitatoribus Avinionis, testibus.

Et me Johanne de Gareto, notario

N°7- Prix-fait pour les peintures dans la maison de Claude Martin par Jean Jauffre, Avignon, 5 septembre 1492.

⇒ Edition partielle: H. Requin, 1889, n° 33, p.201-202 ; P. Pansier, 1934, p. 162.

Pactum inhitum inter Glaudium Martini, mercatorem Avinionis, *ex una*, et Johannem Gaufridi, *ex alia*. Anno a Nativitate Domini millesimo III°LXXXII° et die quinta mensis septembris, *constitutus personnaliter* dictus Johannes Gaufridi *gratis per se et suos* promisit et *convenit* dicto Glaudio Martini *ibidem presenti* reparare bene et decenter ymaginem beate Marie cum crucifixo, beatorumque Johannis Baptiste et Magdalenes de bonis coloribus secundum statum dicti operis et loci, et ulterius facere inter portam ingressus domus ipsius Glaudii Martini in qua facit tabernam et archum sue domus supra magnam portam facere ymaginem beate Marie Virginis cum sole circumdata cum auro fino et azuro , mantellum unacum duobus angelis coronam tenentes unacum armis domini nostri pape moderni et civitatis Avinionis ; et campum cum diversis aliis coloribus, et celo colorato; et ulterius facere crucifixum supra portam victis domus ipsius Martini cum virgine Maria et beato Josepho cum auro fino et aliis coloribus cum oleo nucis; precio et nomine precii quinque florenorum hinc ad unum mensem proximum *futurum* ; super quoquidem precio confessus fuit habuisse unum

florenum, de quo contentus quittavit.....
Actum Avinione, etc.

N°8- Mandat adressé par les consuls d'Avignon à Michel Isnard, trésorier général de la communauté, pour le paiement des peintres Jean de la Barre, Jean Gras et Laurent Villate, Avignon, 5 juin 1495.

⇒ Edition partielle : P. Pansier, 1934, p. 175 et p. 251-252 ; P. Bernardi, 2011, p. 164-168. ADV E dépôt Avignon, CC 414, mandat 236. B. copie faite par le trésorier général en date du 14 juin 1495, ADV E dépôt Avignon, CC 834 fol. 244v-245.

Michaeli Ysnardi, thesaurario generali

Mandatur vobis ex parte infrascriptorum doinorum consulum presentis civitatis Avinionis quath[enu]s de precuniis eiusdem universitatis penes vos existentibus aut per vos recipientes tradatis discretis viris Johanni de la Barre, Johanni Grossi alias de Piemont et Laurentio Villate, pictoribus, civibus et habitatoribus Avinionis, infrascriptas pecuniarum summas ascendentes in universo ad florenos octuaginta quatuor et solidos sexdecim monete currentis eisdem solvi ordinatos pro picturis symassiorum, bugettorum, folliorum et aliorum lignorum necessariorum ad ornatum et garnimentum solerii novi introitus aule superioris domus civitatis prout inferius describitur quoniam ex conventionem facta cum eisdem pictoribus prout inferius describitur se fieri mandatum extitit et in comptis vostris allocabuntur quictancia de soluto per vos ut moris est ab eisdem recepta. Datum Avinione, die quinta mensis junii, anno a nativitate domini millesimo IIII^c LXXXX quinto

S'ensuit ce que monte la peinture du sollier faict noeuf en la maison de la ville dessus les vaultes a l'entree de la grant salle de la maison de la ville.

Premierement, a Jehan de la Barre et a Jehan de Piemont pour XL canes et six palmes de symas prys faict a troys gros et quart la cane valent prys faictfl. XLVIII s. XIII

Item, pour XLIII canes de symas gros a double bourdon a troys gros et demy la cane fl XII s. d.

Item, pour cent nonante et deux bugetz pour bugetter led. Sollier a raison de XVIII d. le buget marche faict avecque maistre Laurens Villate valent..... ; fl. XII s. d.

Item plus XXXVI canes de symas a raison de deux gros et demy la cane marche fait avecque led. Villate..... fl VIII s. XII d.

Item pour cinquante canes de feulhe a raison de ung quart la cane marche fait aud. Villate..... fl I s. I d.

Item plus a fait led. Villate pour la maison de la ville : premierement a painct une lantern qu'est au dehors de lad. Maison de ville au devant l'ymage de Nostre Dame ;fl. III s. VI d.

Item, pour abilher les verrieres de la maison de la ville demandoit led. Villate deux florins qui luy sont este rabatus sur tout son compte. Item, pour huyt grandes armes de la ville pour les torches de la procession de l'ascension et pour six petites armes de lad. Ville pour le cantar de S.re Anthoine Thomas, jadis consul.....fl. I s. VIII d.

Summa fl. LXXXIII s. XVI d.

Pierre CABASSOLE, consol

Piero BARONCELLI, consol

F. de SOBIRAS, consol

F. de SOBIRAS, consol

P. de AMBIANNIS, notarius

[Verso] Et quictatum est penes me Petrum de Ambianis notarium et ipsius universitatis secretarium in libris et registris meis folio CCXLIII die XII junii M^o III^c LXXXV

DE AMBIANIS, notarius

CCCVLVIII

1495

n. 236

Monsie Johan de la Barra et ses compagnons

Fl. LXXXIII s. XVI

N°9- Mandat adressé par les consuls d'Avignon à Jean Jacques de Vens, trésorier général de la communauté, pour le paiement des travaux réalisés par Laurent Villate, Avignon, 7 avril 1498.

⇒ Edition partielle : P. Pansier, 1934, p. 254 ; P. Bernardi, 2011, p. 169-171. ADV E
dépôt Avignon, CC 416, mandat 290.

Johanni Jacobo de Vensi, thesaurario generali

Mandatur vobis ex parte infrascriptorum dominorum consulum presentis civitatis Avinionis quath[enu]s de pecuniis eiusdem universitatis penes vos existentibus aut per vos recipientes tradatis magistro Laurencio Villate, pictori civi Avinionis, infrascriptas pecuniarum summas ascendentes in universo ad floeos quadraginta octo et solidos sexdecim monete Avinionis currentis eidem solvi ordinatos pro rebus infrascriptis factis in domi civitatis prout inferius describitur quoniam insequendo deliberationem consilii ipsius civitatis quantum ad dictum sollerium se fieri mandatum extitit et in comptis vestris allocabuntur quictancia de soluto per vos ut moris est ab eodem recepta. Datum Avinione, die VII^a mensis aprilis, anno a nativitate domini millesimo III^c LXXXXVIII.

Maistre Laurens Villate doibt avoir, pour les armes de la ville mises aux grosses torches de Saint Agricol et a deux torches que suporterrent a la procession et furrent six armes en nombre fl. I s. d.

Item, pour adoher les verriers de la salle basse de la maison de la ville fl. S. XII d.

Item, pour une verriere noeufve de la salle d'amont contenant IX palmes carrez a raison de III gros le palme fl. III s. d.

Item, pour paindre de vert et dorer le pulpitre de fer qui est en la salle basse pour mectre les livres des status, marche faict..... fl. II s. XXII d.

Item, pour paindre le soullier noeuf de la salle ou se tyendront les gabelles ou il y a que ougyves que symas tout reduict a canes de symas cent et huytante canes de symas a raison de deux gros la cane valent compte faict fl. XXX s. d.

Item, pour paindre cent et cinquante canes de foelhes a raison de ung quart la cane fl. III s. VI d.

Item, pour huyt douzenes de bugetz paintz a raison de ung gros pour paindre chacun buget vault, compte faict, fl. VIII s. d.

Summa fl. XLVIII s. XVI

Berthomieu LAURENS, consul

Manfre PARGAGLA, consul

Phelip GAUTIER, consul

P. de AMBIANIS

[verso]

Registratum et quictatum est penes Petrum de Ambianis notarium et dicte universitatis secretarium in registro meo folio CCLXXX et die nona aprilis 1498

P. de AMBIANIS

N°290

Laurentio Villati, pictori

N° 10- Prix-fait pour la peinture des murs et des plafonds des différentes pièces de la maison d'Antoine Traphet par Nicolas Poncet, Avignon, 1er août 1498.

⇒ Edition partielle: P. Pansier, 1934, p. 212-213 ; P. Bernardi 2011, p. 172-174. ADV, 3 E 2/987, f° 19-19v.

Datio operis pro Anthonio Traphet

Anno quo supra domini millesimo IIII°LXXXXVIII et die prima mensis augusti, in mei notarii etc. Personaliter constitutus providus vir magister Nicolaus Ponceti, diocesis Tulensis, habitator Avinionis, bona fide etc., per se et suos etc. promisit depingere domum dicti Anthonii hinc ad et per totum predictum mensem augusti, in modum qui sequitur. Et primo, blanchire parietem vacuum in aula bassa prope hospitale, videlicet parietem a parte domus Ray[mone]ti Mey[.]ni, et ipso pariete facto albo, ipsum parietem carronare altitudinis duorum palmorum cum dymidio et postmodum super ipsa carronatura facere unam ayem et, supra ipsam ayam, unum viridarium [tal]is quo exhiberet arbores qui ibunt usque ad altitudinem primi solerii, et omnes alios parietes ipsius aule similes illi parieti. Et supra portam penoris unam adnunciacionem ac etiam, supra portam introitus dicte aule, a parte vitis, unum chapelletum et in medio camini dicte aule, duas aquilas portantes arma predicti civitatis. Et nichilominus, solerium de super blanchire et, ipso albo facto, depingere trabes cum cordonis, et curtonos inter dictos trabes facere percicos et stellare cum stellis de auro pimientto.

Item, pariter in aula supra dictam aulam, blanchire parietes et depingere de verduris ad modum sale basse, reservato solerio in quo nichil tenebitur depingere. Et facere in camino ymaginem de Noli me tangere et supra portam, unum chapelletum. Item, teneatur blanchire duas cameras ad longum hospitalis et illas carronare de nigro et rubeo, et in qualibet ipsarum facere unum arborem. Item, pariter cursorium quo itur ad cameram de retro blanchire et replere de verduris. Item, depingere salam a parte Feneterie totam, excepto pariete a parte carriere, similibus picturis illis quibus sale a parte hospitalis. Et in camino facere ymaginem beati Anthonii, et unum chapelletum supra portam intrate vitis, et nichil facere in solerio de super. Item, in aula super dictam aulam facere, in intrata porte, duos homines custodiente portam et supra unum chapelletum. Item, depingere dictam aulam de feruletis et verduris et providere de omnibus necessariis, et hoc precio duodecim florenorum cum dymidio, quos prefatus Anthonius solvere promisit, videlicet: de presenti tres florenos quos confessus fuit habuisse, quictavit etc., exceptioni etc. et quando opus erit medium factum, alios tres florenos, et residuum: quando opus erit prope factum, medietatem, et aliam medietatem, opere facto et completo.

Actum Avinione, in aula bassa domus predictae, prope hospitale, presentibus ibidem Guillermo de Bosco, cursore, et Ludovico Petiti, laboratore, habitatoribus Avinionis etc.

N°11- Prix-fait pour la peinture de la maison de Gabriel Fougasse par François Villate, Avignon, 10 janvier 1501.

⇒ Edition partielle : H. Requin, 1889, n° 39 p. 207-208, P. Bernardi, 2011, p. 174-175. ADV, 3 E 5/1441, f°133v-134.

Pro domino Gabriele Fogacia, iurium doctore de Avinione

Anno a nativitate domini millesimo quingentesimo primo et die vicesima prima mensis januarii in mei notarii, etc., existens personaliter constitutus magister Franciscus Villate, pictor de Avinione, gratis, bona fide, per se et suos, promisit et convenit supradicto domino Gabriele Fogacio, doctori, presenti et stipulanti pro se et suis etc., depingere omnes cymas simplices et folia necessaria ad edificium quod de presenti facere intendit in domo sua, et hoc pro precio cuiuslibet cane foliorum quatuor denariorum et pro precio cuiuslibet cane de cymas quinque cartorum monete currentis.

De quosquidem precio et in diminutione eiusdem, dictus magister Franciscus confessus fuit habuisse, a dicto domino Gabriele presente etc., videlicet quindecim grossos monete currentis

de quibus fuit contentus etc., quictavit etc., exceptioni etc. Et dictus dominus Grabril promisit solvere restam dicti precii prout faciet opus. Et dictus magister Franciscus promisit facere dict[a]s cymas et feuglez ad ipsius domini Gabrielis primam requisicionem.

Pro quibus sic tenendi dicte partes videlicet dictus dominus Gabriel obligaverit bona sua curiis Avinionis et dictus magister Franciscus personam et bona viribus arrestis et carceribus curiarum camere appostolice domini nostri pape eiusque auditoris, vicegerentis etc., specialiumque et temporalium Avinionensis, Carpentoracensis, Cavallicensis, juravit etc. Renunciant etc.

De quibus etc.

Actum Avinione, in celeste domus dicti domini Gabrielis, presentibus ibidem Francisco Joli, fusterio, et Johanne Peyroni de Cavallione habitatoribus Avinionis, testibus etc.

Et me Georgio Savourey, notario etc.

IV. Lexique

- Cloisir : planchette de bois placée verticalement, légèrement inclinée, couvrant l'espace entre deux solives, recevant souvent un décor peint. Des nombreux synonymes sont employés pour les désigner : métope, ais d'entrevous, parclose, buget, feuille.
- Couvre-joint : languette de bois insérée pour couvrir les joints des charpentes.
- Entrevous : espace compris entre deux solives de charpente, souvent peint ou décoré.
- Merrains : planchette de bois placée horizontalement dans les charpentes.
- Solives : pièce de bois horizontale qui compose les charpentes, portant deux murs opposés et soutenant le plancher.

V. Cartographie des décors⁸

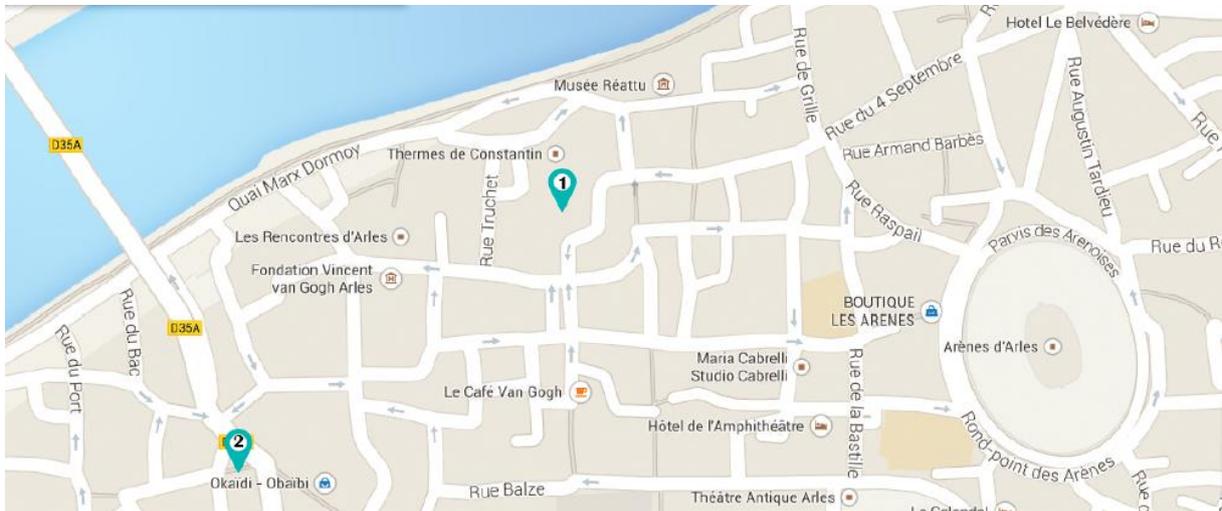
Code couleur :

Repère vert : décor conservé dans son édifice d'origine

Repère bleu : décor déposé

Repère rouge : décor disparu, connu par les archives

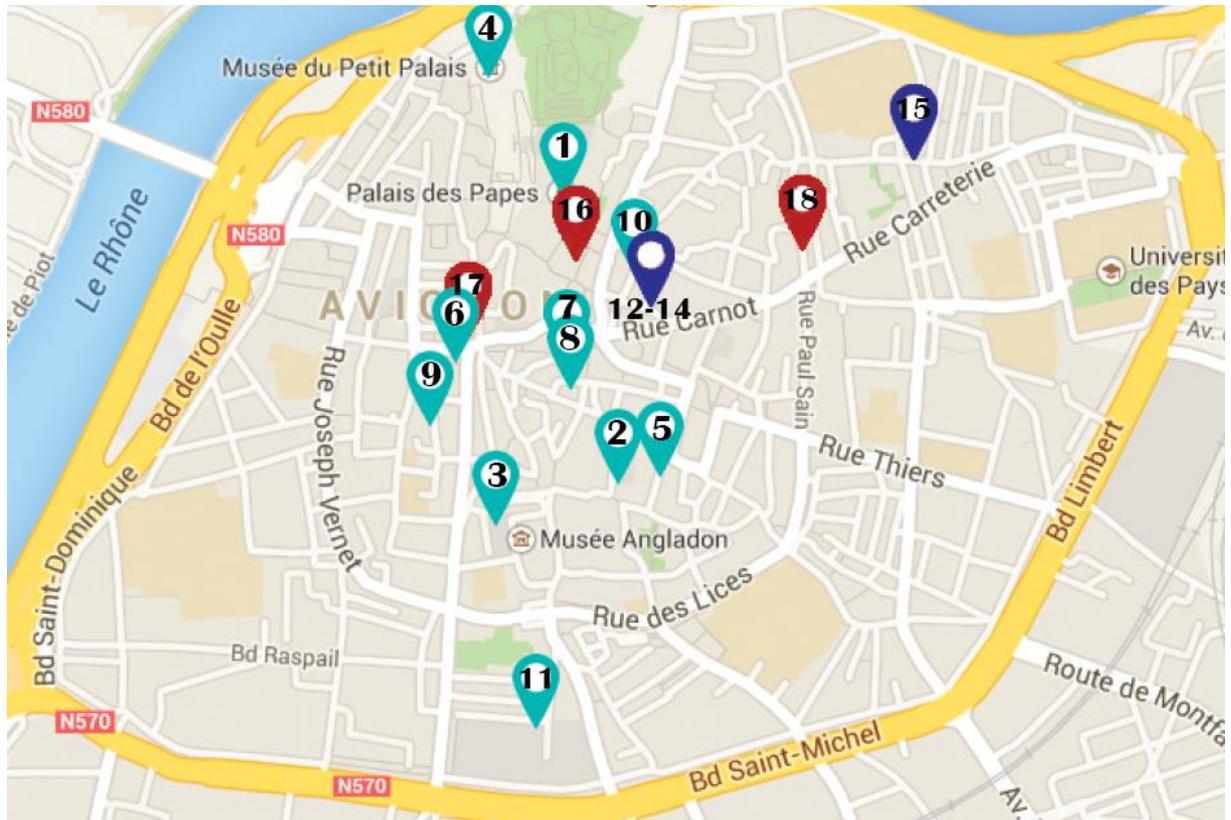
A. Arles



1. Hôtel d'Arlatan, 26 rue du Sauvage
2. Hôtel Porcelet, 3 place Antonelle

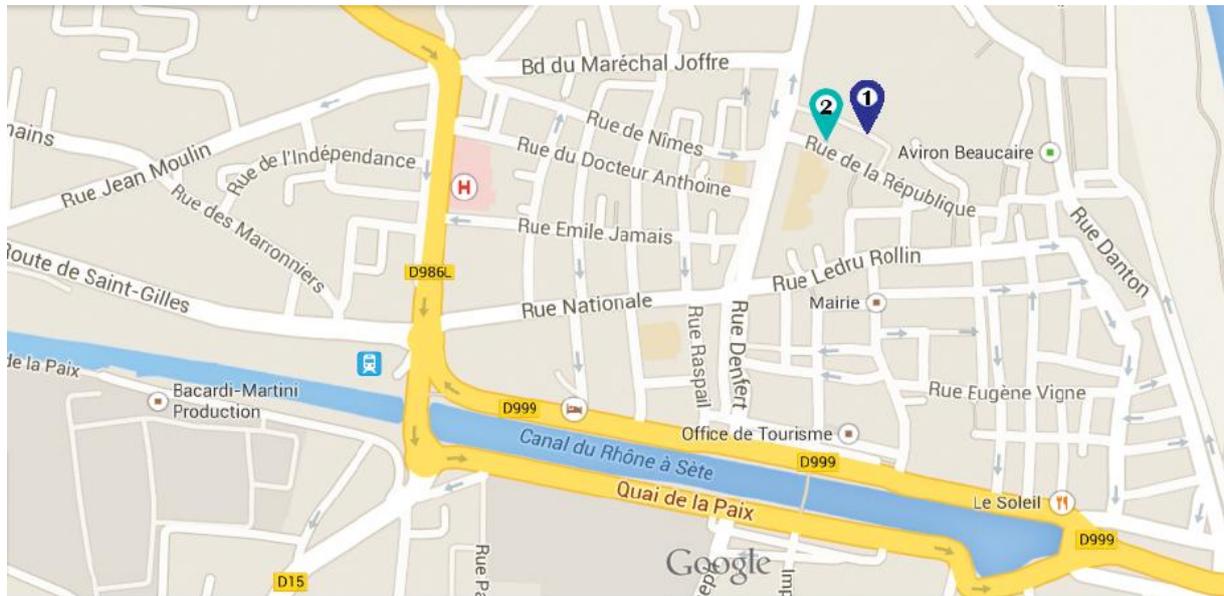
⁸ Nous avons choisi de rajouter aux décors étudiés dans le catalogue les autres décors connus cités dans la synthèse.

B. Avignon



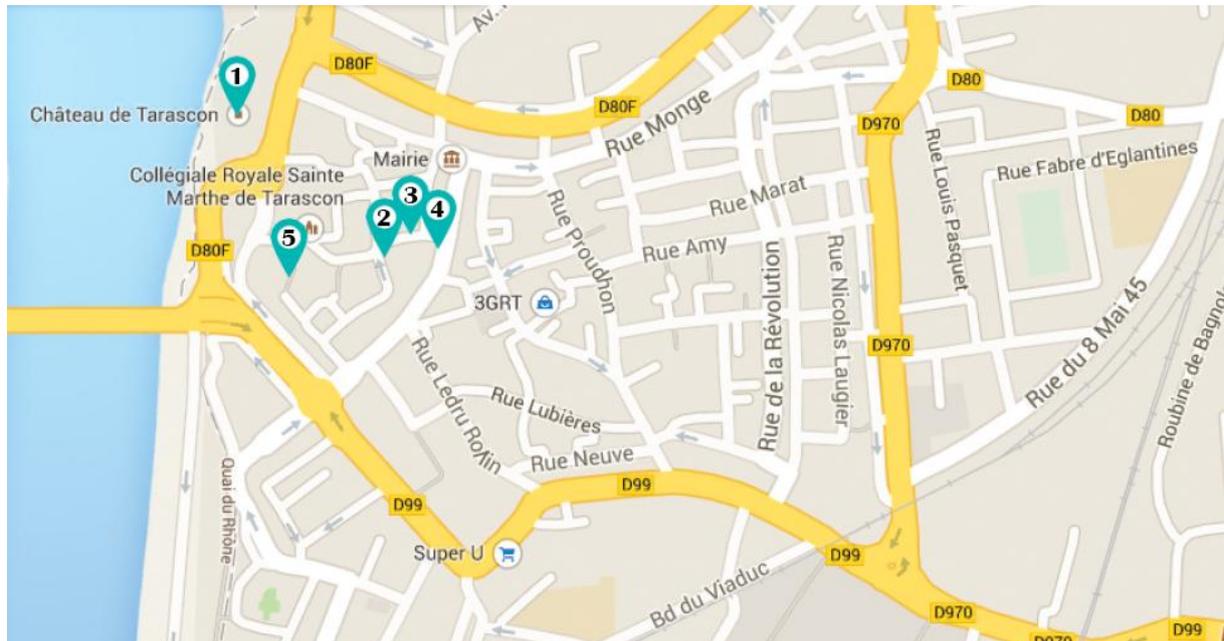
1. Palais des Papes, place du Palais des Papes
2. Livrée dite de Viviers,
3. Livrée de Ceccano, place Saint-Didier, 6 rue Grivolos
4. Musée du Petit Palais, ancien palais épiscopal, place du Palais des Papes
5. Ecole d'Avignon, ancien hôtel du roi René, 6 rue Grivolos
6. Palais du Roure, hôtel Baroncelli
7. Hôtel de Rascas, 40 rue des marchands
8. Hôtel de Belli, rue du Vieux-Sextier
9. Immeuble, rue Dorée
10. Immeuble, rue Pontmartin
11. Cloître des Célestins, cité administrative
12. Ancienne maison, rue Saunerie (peinture murale déposée)
13. Ancienne maison, rue Saulnerie II (groupe n°1 closoirs déposés)
14. Ancienne maison, rue Petite-Saulnerie (groupe n°2 closoirs déposés)
15. Hôtel dit des Infirmières, rue Palapharnerie
16. Ancienne livrée de Saint-Martial, demeure d'André Bornichet
17. Hôtel de ville, place de l'Horloge
18. Ancienne maison d'Antoine Traphet

C. Beaucaire



1. Maison, rue Camille Desmoulin
2. Maison, 9 rue de la république

D.Tarascon



1. Château de Tarascon, boulevard du roi René
2. Hôtel Léautaud-de-Mas-Blanc, 3 rue Clerc de Mollières
3. Hôtel de la Motte, 2 bis rue Clerc de Mollières
4. Hôtel de Lubières d'Aiminy, 1 rue Clerc de Mollières-22 rue des Halles
5. Hôtel de Laudun, rue du Rouet